



**HAL**  
open science

## “ La Pnyx, lieu de vote ”

Jean-Charles Moretti

### ► To cite this version:

Jean-Charles Moretti. “ La Pnyx, lieu de vote ”. A. Borlenghi, Cl. Chillet, V. Hollard, L. Lopez-Rabatel, J.-Ch. Moretti (dir.), Voter en Grèce, à Rome et en Gaule. Pratiques, lieux et finalités, Histoire et épigraphie 1, MOM édition, pp.212-244, 2019. halshs-02197047

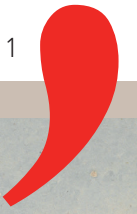
**HAL Id: halshs-02197047**

**<https://shs.hal.science/halshs-02197047>**

Submitted on 30 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# VOTER EN GRÈCE, À ROME ET EN GAULE

## PRATIQUES, LIEUX ET FINALITÉS

*sous la direction d'Aldo Borlenghi, Clément Chillet, Virginie Hollard,  
Liliane Lopez-Rabatel et Jean-Charles Moretti*

# VOTER EN GRÈCE, À ROME ET EN GAULE. PRATIQUES, LIEUX ET FINALITÉS

(HISTOIRE & ÉPIGRAPHIE // 1)

Dans ses aspects aussi bien théoriques que matériels, le système du vote dans les mondes grec et romain a depuis longtemps été exploré au sein d'études plus générales sur les institutions ou les différents types de régimes politiques. Il n'a cependant jamais fait l'objet de publications réunissant à la fois les témoignages textuels et les résultats des fouilles archéologiques, dans l'optique d'une compréhension globale de cette pratique.

De ce constat est né le projet d'une synthèse portant sur les modalités, les lieux et les finalités du vote en Grèce, à Rome et en Gaule, dans une perspective comparatiste. Menée dans le cadre d'un programme de recherche interdisciplinaire soutenu par l'université Lumière Lyon 2 et la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, cette recherche a suscité, selon les régions et les périodes concernées, des questionnements spécifiques mais elle a aussi fait émerger des points de convergence.

La collaboration de chercheurs issus de plusieurs disciplines – l'histoire, la philologie et l'archéologie – a permis de cerner la pratique du vote à travers ses implications politiques, ses modalités procédurales et la place qui lui a été réservée dans l'espace civique par les différentes sociétés antiques qui l'ont mise en œuvre.

Le présent ouvrage, qui présente une synthèse sur chacune des aires géographiques étudiées et rassemble vingt et une contributions issues de séminaires ou de journées d'études qui se sont tenus à Lyon, à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, de la fin de l'année 2012 au printemps 2014, propose une approche inédite de l'acte de vote dans l'Antiquité.

*In its theoretical and material aspects, the ancient Roman and Greek voting process has for a long time been well studied in large-scale works dealing with the various institutions or political systems. However, it has never been investigated for its own sake in a study that would combine textual sources and archaeological data in order to reach a comprehensive understanding of this political practice.*

*Hence the idea of this book, which explores the procedures, places and purposes defining the act of voting in Ancient Greece, Rome and Gaul in a comparatist perspective. The product of a cross-disciplinary research program supported by the University of Lyon 2 Lumière and the Maison de l'Orient et de la Méditerranée, this team work has not only led to specific questioning depending on the three different geographical zones and chronological eras, but has also brought to light some commonalities.*

*Thanks to the collaborative work of researchers from different academic fields such as history, philology and archaeology, this book aims at understanding the voting practice through its political meaning, its procedures, and the place it was given in civic space in three different ancient societies.*

*This book is organized according to the three geographical areas under study, and gathers XX contributions stemming from conferences held in Lyon at the Maison de l'Orient et de la Méditerranée between the end of 2012 and the beginning of 2014. It offers a new, original approach on the ancient voting process.*



© 2019 – Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux  
7 rue Raulin, F-69365 Lyon Cedex 07



ISBN 978-2-35668-062-4

9 782356 680624 50 €

## MAISON DE L'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE – JEAN POUILLOUX

Fédération de recherche sur les sociétés anciennes

Responsables scientifiques des publications : Isabelle Boehm et Christophe Cusset

Coordination éditoriale : Ingrid Berthelier

Secrétariat d'édition et composition de l'ouvrage : Clarisse Lachat

Conception graphique : Catherine Cuvilly

---

*Voter en Grèce, à Rome et en Gaule. Pratiques, lieux et finalités*

sous la direction d'Aldo Borlenghi, Clément Chillet, Virginie Hollard, Liliane Lopez-Rabatel et Jean-Charles Moretti

Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux, 2019

528 p., 128 ill., 30 cm

(Histoire & Épigraphie ; 1)

Mots-clés :

vote, tirage au sort, systèmes politiques, architecture antique, urbanisme antique, Grèce, Athènes, Rome, Empire romain, Gaule, tragédie grecque, philosophie politique, archéologie antique, science politique

Keywords :

*voting, drawing lots, political systems, ancient architecture, ancient urbanism, Greece, Athens, Rome, Roman Empire, Gaul, Greek tragedy, political philosophy, ancient archaeology, political science*

ISBN 978-2-35668-062-4

© 2019 Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux

7 rue Raulin, F-69365 Lyon Cedex 07

---

### Diffusion

Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Lyon – [www.mom.fr/editions](http://www.mom.fr/editions)

De Boccard-Diffusion, Paris – [www.deboccard.com](http://www.deboccard.com)

FMSH-Diffusion, Paris – [www.lcdpu.fr](http://www.lcdpu.fr)

# VOTER EN GRÈCE, À ROME ET EN GAULE

## PRATIQUES, LIEUX ET FINALITÉS

*sous la direction d'Aldo Borlenghi, Clément Chillet, Virginie Hollard,  
Liliane Lopez-Rabatel et Jean-Charles Moretti*

# Sommaire

<b>Préface</b> .....	9
----------------------	---

## PREMIÈRE PARTIE

### LE MONDE GREC

Liliane Lopez-Rabatel <b>Introduction</b> .....	15
Liliane Lopez-Rabatel <b>Le vote dans le monde grec, procédures et équipement</b> .....	25
Marcel Piérart <b>Ni anarchie ni despotisme. Les élections du Conseil dans la cité des <i>Lois</i></b> .....	57
Christine Mauduit <b>Le suffrage d'Athéna : réflexions sur le vote dans la tragédie grecque</b> .....	73
Enzo Lippolis <b>Riunioni, operazioni di voto e agoni nell'agorà di Atene</b> .....	93
Jean-Charles Moretti <b>La Pnyx, lieu de vote</b> .....	121

## DEUXIÈME PARTIE

### LE MONDE ROMAIN

Clément Chillet, Virginie Hollard <b>Introduction</b> .....	147
--	-----

#### LES PROCÉDURES

Dominique Hiébel <b>Les élections romaines, emblèmes de la souveraineté populaire ou artifices politiques de l'oligarchie ?</b> .....	159
Xavier Dupuis <b>Les curies électorales dans les cités provinciales, une évolution du modèle romain ?</b> .....	179
Frédéric Hurlet <b>Le tirage au sort dans les cités de l'Occident romain</b> .....	185
Michel Tarpin <b>La paperasse avant le papier : enregistrement, déclarations, identité, contrôles à Rome</b> .....	203

**LES LIEUX**

Yann Bertelet <i>Templo</i> de majesté et conception du vote à Rome .....	241
Michel Humm Les espaces comitiaux à Rome pendant la période républicaine .....	261
Clément Chillet Le <i>comitium</i> comme lieu de vote à Rome : une relecture .....	277
Aldo Borlenghi Les installations de vote dans les villes d'Italie : état de la question sur les assemblées électorales dans l'aire du forum .....	297

**LES FINALITÉS**

Gilles van Heems Le suffrage archaïque : vote et assentiment populaire en Étrurie et à Rome à l'époque des rois et des tyrans .....	335
Virginie Hollard Étude sur la <i>nominatio</i> dans les élections des magistrats de Rome. Éléments apportés à l'histoire d'une étape technique du vote romain et de son évolution entre la République et le régime impérial .....	355
Théo Brignoli La plèbe et le peuple, modalités de l'expression d'organes essentiels de la cité .....	369

## TROISIÈME PARTIE

**LE MONDE GAULOIS**

Aldo Borlenghi Introduction .....	389
Emilie Mitsakis Les procédures électorales en Gaule d'après les sources littéraires .....	397
Franck Perrin À la recherche d'un corps civique en Gaule préromaine .....	411
Catherine Gaeng, Patrice Méniel, Jeannot Metzler L'espace public de l' <i>oppidum</i> de Titelberg (L) .....	425
Romain Guichon Des jetons de vote gaulois ? Le petit mobilier circulaire en contexte politico-religieux .....	451
Matthieu Poux Voter dans les sanctuaires en Gaule romaine : espaces architecturaux, indices matériels et cadre institutionnel .....	471

**Postface**

Yves Sintomer Voter dans l'Antiquité : un regard depuis le XXI <sup>e</sup> siècle .....	519
---	-----

## La Pnyx, lieu de vote <sup>1</sup>

Jean-Charles Moretti

CNRS, IRAA (USR 3155), MOM, Lyon

Durant presque toute l'époque classique l'assemblée du peuple s'est habituellement réunie à Athènes dans un monument qui fut spécifiquement conçu pour la recevoir. Connu sous le nom de Pnyx par plusieurs textes littéraires<sup>2</sup>, il fut identifié en 1765 par R. Chandler<sup>3</sup> avec l'édifice de spectacle depuis longtemps repéré au flanc nord-est de la colline qui s'élève à l'ouest de l'Acropole<sup>4</sup>. Après les premiers dégagements réalisés en 1801 par G.B. Lusieri pour le compte de Lord Elgin<sup>5</sup> et en 1803 par G. Hamilton-Gordon, quatrième comte d'Aberdeen, une fouille générale y fut conduite en 1930-1931 sous la direction de H.A. Thompson<sup>6</sup>. L'archéologue américain collabora d'abord avec K. Kourouniotès, qui avait déjà sondé le monument dans les années 1910, puis avec R.L. Scranton. Il travailla aussi avec l'architecte J. Travlos, qui illustra la restitution des différents états de l'édifice par des dessins<sup>7</sup> et par des maquettes en plâtre au 1:200<sup>8</sup> actuellement exposées à l'étage du Portique d'Attale. Les analyses de ces quatre chercheurs, publiées dans plusieurs volumes de la revue *Hesperia*<sup>9</sup>, et par la suite complétées par des études du matériel issu des fouilles<sup>10</sup>, conduisirent à distinguer principalement trois phases monumentales, respectivement datées de 500 environ, de 404-403 et de l'époque de Lycurgue plutôt

- 
1. Je remercie P. Hamon de m'avoir fait bénéficier de son avis sur cette étude et N. Bresch (IRAA, CNRS, Paris) d'avoir réalisé les *fig. 1, 7 et 8* et de m'avoir ainsi conduit, par de fructueux échanges, à préciser sur certains points et à modifier sur d'autres les restitutions que j'avais élaborées.  
Abréviations : ht. : hauteur ; l. : largeur ; L. : longueur ; prof. : profondeur.
  2. Références assemblées par Hansen 1983, p. 4, n. 22.
  3. Chandler 1776, p. 68.
  4. J. Spon y voyait l'Aréopage (Spon 1678, p. 199-200), ce que G. Wheeler mettait en doute au profit de « l'odéon », sans préciser à quel odéon il se référait (Wheeler 1682, p. 382-383). J.D. Le Roy y reconnaissait l'Odéon de Périclès (Le Roy 1758, première partie, p. 22-24, pl. XII). J. Stuart critiqua l'identification de R. Chandler au profit de l'odéon d'Hérode Atticus, dont il interprétait les ruines comme celles du théâtre de Dionysos (Stuart, Revett 1794, p. 51). L.F.S. Fauvel admit l'interprétation de R. Chandler tout en notant que le monument « peut tout aussi bien être le Trigone », c'est-à-dire l'un des tribunaux d'Athènes, et il pensa identifier les ruines de l'Aréopage sur la terrasse au-dessus de la Pnyx (Zambon 2014, p. 97 et 224). Sur les diverses interprétations du monument avancées par les voyageurs : Tsouli 2015, p. 186-188.
  5. Demont 1821, p. 431, voir aussi Bartholdy 1807, p. 160 qui, à la suite de sa description du mur de soutènement de la Pnyx et des pierres qui le composent, rapporte qu'« un de ces blocs était déjà détaché et prêt à être embarqué pour l'Angleterre ; la belle-mère de milord Elgin, madame Charlotte Hamilton Nisbet, l'ayant destiné à enchâsser et orner une de ses cheminées ». Sur les travaux de G.B. Lusieri à Athènes, j'ai tiré profit de la remarquable conférence donnée par T. Poulou le 27-11-2015 au musée de l'Acropole (conférence mise en ligne : <http://www.blod.gr/lectures/Pages/viewlecture.aspx?LectureID=2441#>, consultée le 23-01-2016). Elle cite plusieurs documents inédits relatifs aux travaux de J.B. Lusieri à la Pnyx.
  6. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 90-96 ; Calligas 1996 ; Forsén 1996, p. 47-48.
  7. Travlos 1971, p. 466-476.
  8. Thompson 1982.
  9. Kourouniotès, Thompson 1932. Voir aussi Thompson 1936 ; Thompson, Scranton 1943 ; Travlos 1971, p. 466-476.
  10. Davidson, Thompson 1943 ; Talcott *et al.* 1956.



que de celle d'Hadrien, comme K. Kourouniotès et H.A. Thompson l'avaient admis dans un premier temps<sup>11</sup>. Ces restitutions furent dès leur parution partiellement critiquées<sup>12</sup> et le monument ne cessa depuis d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent au fonctionnement de la démocratie athénienne à l'époque classique. M.H. Hansen, en particulier, lui consacra de nombreuses études<sup>13</sup> et en 1994 le colloque de l'Institut finlandais d'Athènes intitulé «The Pnyx in the history of Athens» fut l'occasion pour plusieurs spécialistes d'exprimer à son sujet des opinions en partie contradictoires<sup>14</sup>.

Le présent article ne résulte pas d'une analyse originale des vestiges : elle ne saurait être entreprise sans de nouveaux relevés, qui seraient d'autant plus utiles que l'on ne dispose d'aucun plan publié, correspondant à l'état actuel du monument. Il vise à faire le point sur l'histoire de la Pnyx, la restitution de sa configuration et les modalités des votes qui s'y déroulaient. Il aborde donc des problèmes depuis longtemps débattus et d'autant plus difficiles à résoudre que l'architecture de l'édifice est assez pauvre et que l'on ne dispose d'aucun corpus comparatif pour restituer la Pnyx : elle n'a pas d'antécédent direct et n'a pas servi de modèle aux rares *ekklèsiastèria* construits en dehors d'Athènes<sup>15</sup>.

## La Pnyx du v<sup>e</sup> s. (Pnyx I)

Les vestiges du premier état de la Pnyx (*fig. 1*) sont modestes, leur datation incertaine et leur restitution controversée<sup>16</sup>. Sous les remblais de l'auditorium<sup>17</sup> du deuxième et du troisième état ont été découverts les restes d'un mur de soutènement composé de plusieurs sections rectilignes limitant l'édifice en aval. Dans sa section centrale (L. : ca 56 m), où la poussée du remblai était la plus forte, le mur présentait deux décrochements dans sa partie orientale et, à sa face externe, des degrés (ht. : 0,20 m ; prof. : 0,35 m), dont les premiers étaient en partie taillés dans la roche naturelle et en partie construits en maçonnerie. Tel n'était pas le cas sur ses flancs, qui formaient deux ailes rectilignes divergentes. L'ensemble limitait une terrasse associée en amont à une surface rocheuse à peu près plane dont les limites ne sont pas précisément connues. On sait seulement qu'elles passaient au nord-est de la tribune du troisième état et que donc l'extension de l'édifice sur son petit axe ne devait pas dépasser les 40 m. Selon K. Kourouniotès et H.A. Thompson, la Pnyx I avait une surface de 2 400 m<sup>2</sup>. La périphérie de l'édifice ou, plus probablement, une surface plus importante, utile pour son fonctionnement, était définie par des bornes dont un exemplaire erratique en marbre du Pentélique a été retrouvé avec une partie de sa base en *poros*. Il porte l'inscription ἠρόρο|ς Πνυκ|νόος (IG I<sup>3</sup>, n° 1092) inscrite dans une graphie qui a été datée de la première moitié<sup>18</sup> ou du milieu du v<sup>e</sup> s.<sup>19</sup>. L'extension de la zone que définissaient ces bornes autour du lieu d'assemblée n'est pas connue, mais elle n'était

- 
11. Sur les différentes datations avancées par H.A. Thompson pour la Pnyx III, voir la mise au point de Rotroff 1996, p. 35.
  12. Voir les critiques de Dinsmoor 1933, auxquelles répondirent Kourouniotès, Thompson 1933, et celles d'Allen 1936.
  13. Articles réunis dans Hansen 1983 et Hansen 1989. Voir aussi Hansen 1987.
  14. Forsén, Stanton (éd.) 1996. Voir aussi récemment, Rotroff, Camp 1996 ; Johnstone 1996 ; Lazaridi 2002 ; Lawall 2005 ; Monaco 2011 ; Valavanis 2011 ; Villacèque 2013, p. 221-227.
  15. Hansen, Fischer-Hansen, 1994, p. 44-75.
  16. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 96-113 ; Dinsmoor 1933, p. 181 ; Kourouniotès, Thompson 1933, p. 652-653 ; Thompson 1936, p. 153-154 ; McDonald 1943, p. 68-70 ; Thompson 1982, p. 134-138 ; Stanton, Bicknell 1987, p. 52-56 et 73-80 ; Hansen 1983, p. 25-26 ; Hansen 1987, p. 12 ; Hansen 1989, p. 143-145 ; Hansen 1996 ; Johnstone 1996, p. 114-126.
  17. Nous ignorons comment les Athéniens appelaient l'emplacement où se plaçaient les citoyens qui participaient à l'assemblée du peuple. Les chercheurs modernes utilisent en général la nomenclature employée pour les théâtres grecs (*orchestra*, *parodos*, *koilon*, *diazoma*), ce qui ne se justifie sans doute que partiellement. Διάζωμα n'avait pas en grec ancien le sens que lui donnent les archéologues modernes (Moretti 2018) et il est peu probable que les Anciens aient désigné par le terme ὀρχήστρα, qui désigne une piste de danse, la surface à la périphérie de la tribune. Pour l'emplacement des auditeurs j'ai préféré employer le terme d'«auditorium» plutôt que celui de «koilon».
  18. Stanton, Bicknell 1987, p. 74-75 (sans doute après la bataille de Marathon) ; Peppas Delmousoy 1996, p. 103-104.
  19. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 108-109 ; Thompson 1982, p. 137 ; Calligas 1996, p. 2.

peut-être pas moins importante que celle de la construction que nous avons pris l'habitude d'appeler la Pnyx. Pour les Anciens, c'est l'ensemble des deux que désignait ce terme.

Plusieurs textes littéraires apportent des informations qui complètent l'analyse des vestiges. Au v. 44 des *Acharniens* (425 av. J.-C.), le héraut invite ceux qui veulent participer à l'Assemblée à se placer ἐντὸς τοῦ καθάρματος. Avant toute réunion, une zone purifiée (κάθαρμα) devait donc être définie pour les participants avec le sang d'un porcelet<sup>20</sup>. La limite qu'elle marquait complétait probablement en amont celle du mur de soutènement placé en aval.

Un passage des *Cavaliers* (424 av. J.-C.) parle de la Pnyx en général comme d'un rocher (πέτρα) où l'on siège (v. 754) et un autre (v. 783) évoque le Dèmos assis à la dure sur le rocher de la Pnyx, ce dont, selon le Charcutier, le Paphlagonien ne se soucie guère :

ἐπὶ ταῖσι πέτραις οὐ φροντίζει σκληρῶς σε καθήμενον οὔτως,  
il se moque bien que tu sois assis comme ça à la dure sur ces pierres<sup>21</sup> !

Une telle évocation ne peut s'accorder qu'avec un édifice dont une partie au moins de l'auditorium était dépourvue de gradins et taillée dans le rocher. Les participants étaient assis par terre<sup>22</sup>, à moins qu'ils

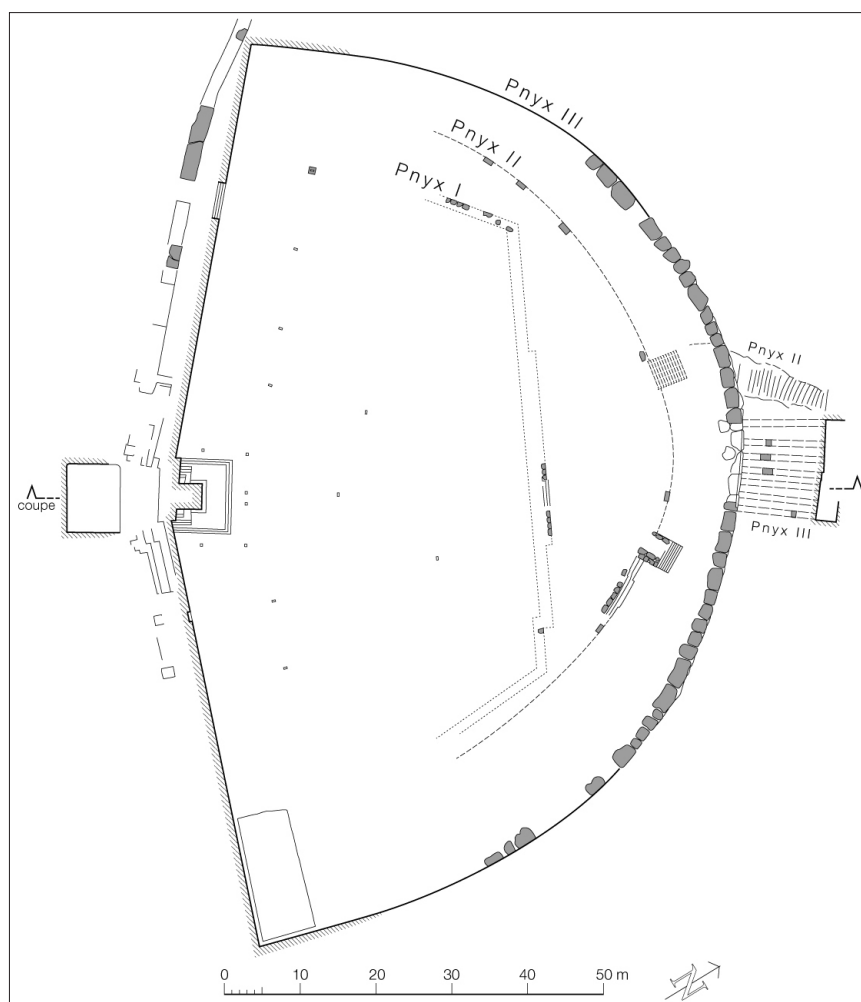


Fig. 1 – Plan simplifié des vestiges des trois états de la Pnyx au 1/1000 (N. Bresch).

20. Thompson 1982, p. 135-136; Hansen 1983, p. 12; Hansen 1989, p. 145.

21. Traduction Thiery 1997, p. 127.

22. Voir aussi Aristophane, *Guêpes* 32 (συγκαθήμενα), 43 (χαμαὶ καθίσται); *Cavaliers* 396 (καθήμενον), 754 (καθῆται).

n'apportassent avec eux un tapis ou un coussin, alors que les prytanes, ou du moins certains d'entre eux, bénéficiaient d'un banc de bois qui apparaît sous la dénomination de *πρῶτον ξύλον* et de *προεδρία* dans les *Acharniens* (v. 25 et 42). L'adjectif *πρῶτον* ne se comprend que si ce banc n'était pas unique et la bousculade pour s'y installer, évoquée par Aristophane dans ce passage, que si ce premier rang n'était pas suffisant pour recevoir les cinquante prytanes. L'orateur et sans doute aussi l'épistate des prytanes, qui présidait les séances, disposaient d'une tribune. Eupolis (*Poleis*, frg. 220, K.A., *PCG* V), qui la connaissait, lui donne le nom de *βῆμα*, terme qui fut par la suite employé par Plutarque (*Thémistocle* 19, 6). Au v. 680 de la *Paix* (421 av. J.-C.), Aristophane la présente comme une pierre (*λίθος*)<sup>23</sup>, ce qui laisse penser qu'un bloc unique servait de tribune. Du temps de Solon, c'était déjà un *λίθος* qui, d'après Plutarque (*Solon* 8, 2 [82 c]), servait de tribune au héraut sur l'Agora et, à l'époque classique, c'était sur une pierre, retrouvée devant le Portique royal, que les magistrats prêtaient serment.

À partir de cette documentation, K. Kourouniotès et H.A. Thompson ont restitué un édifice tourné vers le nord-est avec, en aval, une tribune sur une terrasse contenue par le mur de soutènement et, en amont, la pente rocheuse de la colline recevant les participants à l'assemblée (*fig. 2*). Une telle restitution ne se justifie que si l'on admet la véracité du témoignage isolé de Plutarque (*Vie de Thémistocle* 19, 6 [212 f]), qui atteste une inversion du sens de la tribune dans le deuxième état de l'édifice<sup>24</sup>. Précédemment le dispositif aurait été assez comparable à celui d'un théâtre adossé à une éminence naturelle, mais l'auditorium aurait eu une faible pente et il aurait été dépourvu de gradins. Rien ne justifie la forme arquée retenue par J. Travlos pour la délimitation amont de l'édifice<sup>25</sup>.

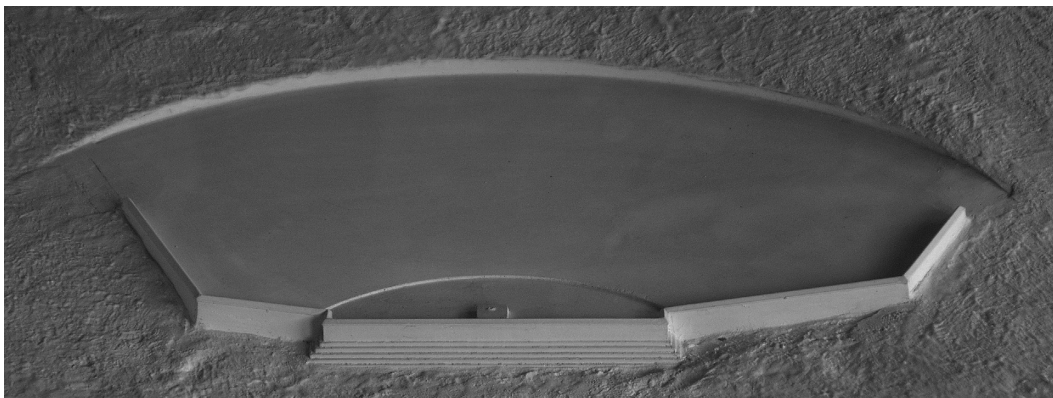


Fig. 2 – La Pnyx I : maquette restituée réalisée par J. Travlos et actuellement exposée au musée de l'Agora d'Athènes (cliché J.-Ch. Moretti).

La datation de ce premier état de la Pnyx repose sur la vraisemblance historique plus que sur le rare matériel trouvé dans le remblai associé à l'édifice et sur le style de ses maçonneries. La tendance actuelle est d'associer sa construction aux réformes d'Éphialte, plutôt qu'à celles de Clisthène et donc de dater l'aménagement du premier état de la Pnyx non pas vers 500, mais vers 460-450<sup>26</sup>. Cela correspond à la date généralement attribuée à la borne de la Pnyx *IG* I<sup>3</sup>, n° 1092, mais comme la date de cette borne est imprécise et qu'il n'est pas sûr qu'elle soit contemporaine du premier état

23. Et non comme une *πέτρα* comme le pensait Kourouniotès, Thompson 1932, p. 113. Voir à ce propos les remarques d'Allen 1936 reprises par McDonald 1943, p. 69.

24. Voir ci-dessous p. 125.

25. Dessin : Travlos 1971, p. 471, fig. 593 ; maquette : Thompson 1982, pl. 18a.

26. Thompson 1982, p. 136-137 ; Hansen 1987, p. 12. Il est plus que vraisemblable que les assemblées se tenaient précédemment sur l'Agora. C'est ce qui explique selon Harpocrate l'épiclèse de Πάνδημος donné à Aphrodite dans son sanctuaire situé sur l'agora (Harpocrate, s.v. « Πάνδημος Ἀφροδίτη »). Les deux textes de Plutarque (*Solon* 8, 1-2 [82 c-d] ; 30, 1 [95 c-d]) que mentionne à ce propos M.H. Hansen (Hansen 1983, p. 4-5 ; Hansen 1987, p. 12) n'attestent pas la régularité d'une telle pratique.

du monument, une datation durant les premières décennies de la démocratie ne peut être résolument écartée<sup>27</sup>. En 433-432 une horloge solaire (ἡλιοτρόπιον) fut érigée par l'astronome Méton en amont du monument. Philochoros la situe du côté de la muraille associée à la Pnyx, faisant référence au *diateichisma* du début du III<sup>e</sup> s.<sup>28</sup>.

## La Pnyx des deux premiers tiers du IV<sup>e</sup> s. (Pnyx II)

Le deuxième état du monument<sup>29</sup> (*fig. 1*) n'est pas antérieur à la fin du V<sup>e</sup> s. d'après le matériel céramique contenu dans son remblai et dans un puits qui fut comblé à l'occasion des travaux. Il est marqué par une extension de la surface de l'édifice et probablement par une inversion de son orientation : l'auditorium se situe dorénavant en aval et la tribune en amont. Plutarque, dans un passage de la *Vie de Thémistocle* (19, 6 [212 f]), attribue les travaux aux Trente et leur donne une cause symbolique qui a laissé sceptiques la plupart des historiens modernes<sup>30</sup>. La tribune précédemment orientée vers la mer aurait été « retournée vers la terre par les Trente, qui pensaient que l'empire maritime engendrait la démocratie et que l'oligarchie inspirait moins d'aversion aux cultivateurs »<sup>31</sup>. L'exposition au vent et la mauvaise acoustique de la Pnyx I ont aussi été évoquées par les archéologues et les historiens modernes pour rendre compte de cette transformation<sup>32</sup>. R.A. Moyses a avancé huit arguments pour attribuer les travaux à la démocratie restaurée plutôt qu'au régime oligarchique que connut Athènes en 404-403<sup>33</sup>. Il a été vivement critiqué par P. Krentz<sup>34</sup>. Reprenant une autre hypothèse évoquée par R.A. Moyses, M.H. Hansen a admis pour sa part que les Trente auraient pris comme prétexte des travaux de réfection de la Pnyx pour la fermer<sup>35</sup>. L'hypothèse n'est pas totalement convaincante, non seulement parce qu'elle suppose une politique à courte vue, mais parce que l'imbrication de la Pnyx I dans la Pnyx II montre que toutes les maçonneries de cette dernière ont pu être réalisées sans trop gêner l'usage de la première. La date exacte et la cause des travaux resteront indéterminées tant que nous ne disposerons pour les fixer que des vestiges du monument, du matériel qui lui est associé et du texte de Plutarque.

Durant cette phase, le mur de soutènement à trois branches rectilignes fut remplacé par un mur arqué dont le contour n'est pas sans rappeler la courbe irrégulière que dessine le mur de soutènement du *koilon* du théâtre de Dionysos dès la fin de l'époque de Périclès<sup>36</sup>. Ses assises successives, au moins dans les parties basses qui seules sont conservées, sont en retrait l'une sur l'autre de 18 cm à mesure que l'on progresse dans l'élévation. Les vestiges d'un escalier (l. : 4 m), construit dans un second temps, font saillie sur cette paroi à l'est du petit axe du monument. L'existence d'un

- 
27. Stanton, Bicknell 1987, p. 73-76 argumente en faveur d'une construction au lendemain des réformes de Clisthène.
28. Jacoby, *FGrHist*, 328 (Philochoros), F 122, avec commentaire dans *FGrHist* IIIb, suppl. I, *Text*, p. 496-498. Pour ses possibles vestiges : Kourouniotès, Thompson 1932, p. 207-211 et 216; Dinsmoor 1933, p. 181.
29. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 113-138; Dinsmoor 1933, p. 181; Kourouniotès, Thompson 1933, p. 653; Thompson 1936, p. 153; McDonald 1943, p. 70-76; Thompson 1982, p. 138-140; Hansen 1983, p. 27-28; Stanton, Bicknell 1987, p. 80-86; Hansen 1987, p. 13; Hansen 1989, p. 143-153; Forsén 1993, p. 517-520; Stanton 1996; Hansen 1996.
30. L'explication a cependant été acceptée par Kourouniotès, Thompson 1932, p. 134-136; McDonald 1943, p. 47; Johnstone 1996, p. 114 ou Monaco 2011, p. 338-341. Dinsmoor 1933, p. 181 l'a critiquée sans proposer d'alternative. Voir aussi la bibliographie rassemblée par Moyses 1981, p. 31.
31. Trad. Flacelière, Chambry, Juneaux 2003.
32. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 136; Thompson, Wycherley 1972, p. 49; Thompson 1982, p. 139; Joyner 1982, p. 122; Johnstone 1996, p. 109-126; Villacèque 2013, p. 225-227.
33. Moyses 1981.
34. Krentz 1984. Voir aussi Stanton, Bicknell 1987, p. 82-83.
35. Moyses 1981, p. 35; Hansen 1987, p. 13; Hansen 1989, p. 152; Hansen 1996, p. 29, n. 41.
36. Papastamati-von Moock 2014 et Papastamati-von Moock 2015.

escalier symétrique à l'ouest est d'autant plus probable que des marches taillées en aval dans le rocher conduisent à son emplacement supposé. L'axe de l'édifice, que l'on restitue entre ces deux escaliers en prenant en compte le tracé du mur de soutènement, était éloigné de quelques mètres vers le nord-ouest de celui de la Pnyx III.

La restitution des limites amont du monument et celle de l'emplacement de la tribune sont l'objet de débats d'autant plus difficiles à trancher que, lors des travaux réalisés pour le troisième état du monument, la tribune du deuxième état fut détruite ainsi que tout ou partie de ses parois sud-ouest. La restitution d'une limite amont curviligne naguère avancée par J. Travlos (*fig. 3*) a été critiquée<sup>37</sup>. On admet dorénavant que la limite amont de la Pnyx II était comparable à celle de la Pnyx III, avec deux branches rectilignes se développant de part et d'autre d'une tribune, en formant un angle très ouvert. Les discussions portent sur l'écart entre les parois et les tribunes des deux états. B. Forsén<sup>38</sup> reconnaît des vestiges de la paroi sud-est de la Pnyx II dans un alignement taillé à 11 m au nord-est de la paroi sud-est de la Pnyx III et attribue à des escaliers du deuxième état certains degrés associés à la tribune du troisième état. G.R. Stanton<sup>39</sup> restitue des parois plus proches de celles de la Pnyx III, en se fondant sur l'analyse de la surface rocheuse non arasée située dans l'angle sud-est du monument et sur celle d'un escalier, selon lui tronqué, taillé dans la paroi amont ouest de la Pnyx III. Les parois auraient formé vers l'aval un angle de 155° et seraient passées seulement à quelques mètres au nord-est de celle de la Pnyx III. Selon cette restitution, la tribune de la Pnyx II se serait dressée tout près de celle de la Pnyx III, un peu au nord, et la surface utilisable pour les participants n'aurait pas été d'environ 2 600 m<sup>2</sup> comme le pensaient K. Kourouniotès et H.A. Thompson, ni de 3 000 m<sup>2</sup> comme le proposait B. Forsén, ni même de 3 200 m<sup>2</sup> comme le suggérait W.B. Dinsmoor<sup>40</sup>, mais de 3 400 m<sup>2</sup>.

Si la limite aval de l'auditorium est connue, la restitution de son aménagement intérieur reste indécise. On peut douter de la proposition de K. Kourouniotès et H.A. Thompson qui ont restitué au-dessus des assises de maçonnerie un talus suffisamment élevé (ht. totale : 11,50 m) pour soutenir un remblai s'abaissant vers la tribune. Une telle hauteur paraît excessive et elle conduit à restituer deux escaliers d'accès qui auraient été à la fois en saillie par rapport au mur et, pour leurs sections les plus élevées, intégrés à la zone remblayée, dispositif qui ne semble pas attesté dans les édifices de spectacle<sup>41</sup>. Plus fondamentalement, il aurait été pour le moins étrange, d'un point de vue constructif, que l'on ait préféré créer par un apport de remblai considérable une pente inverse à la pente naturelle du terrain pour répondre à ce qu'H.A. Thompson appelait « the outrageous demands of the unnatural orientation »<sup>42</sup>. Ces difficultés se dissipent si l'on suit l'avis qui fut émis, dès 1807, par J.L.S. Bartholdy à propos du dernier état du monument<sup>43</sup>, et qui a été récemment repris par J.McK. Camp<sup>44</sup> : le sol de l'auditorium ne se serait pas abaissé vers la tribune, mais vers sa périphérie.

37. Pour le dessin : Travlos 1971, p. 473, fig. 595. Pour la maquette : Thompson 1982, p. 138-140, pl. 18b.

38. Forsén 1993, p. 517-520 ; Forsén 1996, p. 54.

39. Stanton 1996. Voir aussi, pour l'escalier à l'ouest de la tribune, Stanton, Bicknell 1987, p. 62-63.

40. Dinsmoor 1933, p. 181.

41. La maquette de J. Travlos qui donne deux paliers à chaque escalier accentue encore l'importance de leur pénétration dans le remblai : Thompson 1982, pl. 18b.

42. Thompson 1982, p. 141.

43. Bartholdy 1807, p. 160. Le passage est un ajout fait par J.L.S. Bartholdy lui-même au texte de la version allemande de son voyage (Bartholdy 1805, p. 216-217), ainsi que l'explique son traducteur, A. du Coudray, dans la préface de l'édition française (Bartholdy 1807, p. iii).

44. Camp 1996, concerne principalement la Pnyx III, mais la Pnyx II est aussi évoquée p. 45 où J.McK. Camp hésite pour l'auditorium entre une surface horizontale suivant la restitution de W.B. Dinsmoor (Dinsmoor 1933) et une surface s'abaissant à la périphérie.

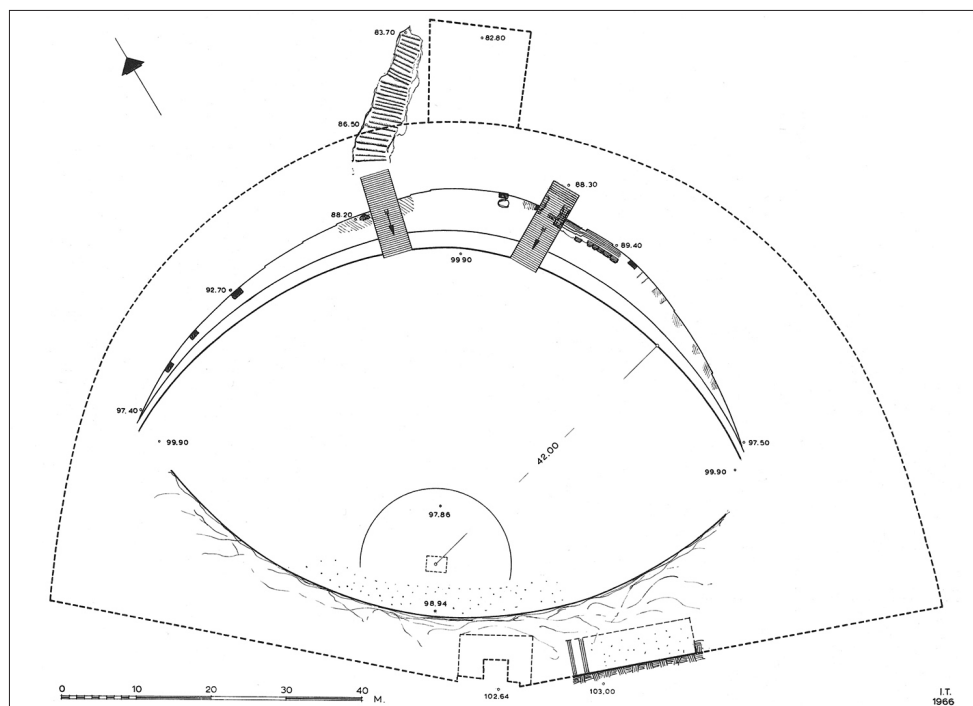


Fig. 3 – La Pnyx II: plan restitué au 1/1000 d'après J. Travlos (Travlos 1971, p. 473, fig. 595). L'emprise de la Pnyx III est dessinée en traits discontinus.

Dans cette restitution, les deux escaliers associés à l'auditorium se trouvent entièrement en saillie sur son mur de soutènement, ce qui est d'autant plus attendu que le seul escalier conservé a été adossé à la paroi. La hauteur du mur dans ce secteur peut alors être calculée par excès en prolongeant virtuellement les parties conservées des degrés du mur et des marches de l'escalier oriental jusqu'à ce qu'elles se rejoignent. Selon le calcul fait par K. Kourouniotès et H.A. Thompson, on obtient ainsi un mur d'une hauteur de 6,5 m au-dessus du rocher dans la zone de l'escalier<sup>45</sup>. Dans ce deuxième état, la tribune aurait donc changé d'orientation, mais non la pente de la zone où siégeaient les membres de l'assemblée. Alors que dans la Pnyx I, comme dans un théâtre, le public dominait celui qu'il écoutait, dans la Pnyx II, l'orateur dominait son public et son regard pouvait porter au-delà de l'auditorium. Il s'étendait sur une partie du territoire de l'Attique ce qui, ainsi que l'a souligné J.McK. Camp<sup>46</sup>, donne tout son sens au texte de Plutarque, *Thémistocle* 19, 6 déjà mentionné. La situation de l'orateur vis-à-vis de ses auditeurs était comparable à celle qui est attestée dans le Bouleutérion et dans les tribunaux ou à celle dans laquelle se trouvait Périclès quand, en 431, il prononça du haut d'une haute tribune<sup>47</sup> (Thucydide, II, 34, 8: ἐπὶ βῆμα ὑψηλὸν πεποιημένον) l'oraison funèbre pour les morts au combat. Ce deuxième βῆμα<sup>48</sup> est appelé λίθος par Aristophane au v. 87 de l'*Assemblée des femmes*, qui situe les prytanes à des places faisant face à l'assemblée.

Comme pour le premier état de la Pnyx, certains textes littéraires mentionnent des dispositifs temporaires. M.H. Hansen<sup>49</sup> se fonde sur l'emploi du terme ἔδρα par Aristophane dans l'*Assemblée des femmes* v. 21 et 86-87 pour restituer des bancs de bois, qui paraissent incompatibles avec la restitution ici retenue d'une pente s'abaissant vers la périphérie de l'auditorium. Tel n'est pas cependant le sens

45. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 120.

46. Camp 1996, p. 45.

47. Camp 1996, p. 43-44; Johnstone 1996, p. 101.

48. Outre Plutarque, *Thémistocle* 19, 4, voir Eschine, *Contre Timarque* 33.

49. Hansen 1983, p. 28; Hansen 1987, p. 13; Hansen 1993, p. 168.

de ἔδρα qui désigne dans ces passages des places, des emplacements pour s'asseoir et les fouilles ont confirmé par la négative cette interprétation. Si l'on avait eu affaire à des gradins fixés sur des montants de bois, on aurait retrouvé des encastresments creusés dans le rocher pour les recevoir, comme on en a récemment découvert au théâtre de Dionysos<sup>50</sup>.

Un système de fermeture temporaire de l'édifice lors des séances de l'Assemblée est en revanche bien attesté<sup>51</sup>. Aristophane, dans l'*Assemblée des femmes* v. 378-379, mentionne le vermillon (μίλτος) que l'on répandait par terre à la périphérie de l'Assemblée: ἡ μίλτος (...) ἦν προσέρραινον κύκλω<sup>52</sup>. Démosthène, dans le *Contre Néaira* 90, évoque des claies ou clôtures d'osier (γέρρα). M.H. Hansen les restitue entre les deux extrémités amont du mur de soutènement, fermant les accès latéraux et passant derrière la tribune pour obliger tous les participants à accéder à l'auditorium par le nord. Je ne suis pas sûr qu'il convienne d'accepter cette dernière hypothèse, non seulement parce qu'il paraîtrait étonnant que les Athéniens n'aient prévu qu'un seul accès pour 5 000 à 10 000 personnes<sup>53</sup>, mais aussi parce que la date du *Contre Néaira*, vers 342-340, fait hésiter pour savoir s'il faut l'associer au deuxième ou, comme le faisait M.H. Hansen en 1985<sup>54</sup>, au troisième état de la Pnyx, voire à la phase de travaux intermédiaire qui a pu nécessiter un dispositif inhabituel.

Cette fermeture toute relative de l'auditorium de la Pnyx II a aussi conduit M.H. Hansen à l'associer à l'institution d'une indemnité versée aux citoyens qui participaient à l'Assemblée, l'*ekklesiastikon*, pour l'introduction duquel le rétablissement de la démocratie en 403-402 constitue un *terminus post quem* et la date de la représentation de l'*Assemblée des femmes* (v. 282-284 ; 292, 308, 380, 388-389, 392) d'Aristophane, sans doute en 392-391, un *terminus ante quem*<sup>55</sup>. Pour savoir à qui cette indemnité devait être versée au titre de la participation à l'Assemblée, on remettait à l'entrée de la Pnyx, à ceux qui arrivaient les premiers, des jetons (σύμβολα) en échange desquels ils recevaient leur indemnité à la sortie<sup>56</sup>.

## La Pnyx mise en chantier vers 340-335 (Pnyx III)

Le dernier état de la Pnyx (*fig. 1 et 4*) est le mieux connu, mais sa restitution n'en est pas non plus pour autant assurément établie<sup>57</sup>. Il correspond à un nouvel agrandissement du monument (L. : 119 m ; surface : ca 5 550 m<sup>2</sup>), peut-être à un changement d'axe, qui s'identifie alors à celui de l'horloge solaire de Méton<sup>58</sup> (*fig. 4, b*), et certainement à une nouvelle monumentalisation. Son enveloppe englobe celle de la Pnyx II en sorte que, comme pour le passage de l'état I à l'état II, les travaux de maçonnerie ont pu être en grande partie réalisés sans condamner l'usage de l'édifice antérieur. Sa forme est comparable à celle de son prédécesseur, pour autant qu'on la connaisse, avec un mur de

50. Papastamati-von Moock 2015.

51. Hansen 1987, p. 88-89 et 127 ; Hansen 1989, p. 129-135 ; Hansen 1996, p. 29.

52. Hansen 1989, p. 146.

53. Sur la capacité de la Pnyx II, voir *infra* p. 135.

54. Hansen 1989, p. 130-135.

55. Hansen 1989, p. 143-153 ; Gauthier 1993 ; Hansen 1996, p. 29-33.

56. Sur le débat pour savoir si l'*ekklesiastikon* stimulait la présence ou la ponctualité aux séances de l'Assemblée, voire les deux, voir principalement Hansen 1983, p. 18-20 ; Gauthier 1990a, p. 439-441 ; Gauthier 1993 (avec *addendum* dans Gauthier 2011, p. 513-515) ; Hansen 1996, p. 30-33. Sur l'absentéisme dans les assemblées, voir aussi Gauthier 1990b.

57. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 139-192 ; Dinsmoor 1933, p. 181-182 ; Kourouniotès, Thompson 1933, p. 653-656 ; Thompson 1936, p. 151-153 ; McDonald 1943, p. 76-80 ; Thompson, Scranton 1943 ; Thompson 1982, p. 141-145 ; Hansen 1983, p. 28-32 ; Hansen 1996 ; Camp 1996 ; Forsén 1996.

58. Senseney 2011, p. 95-100.

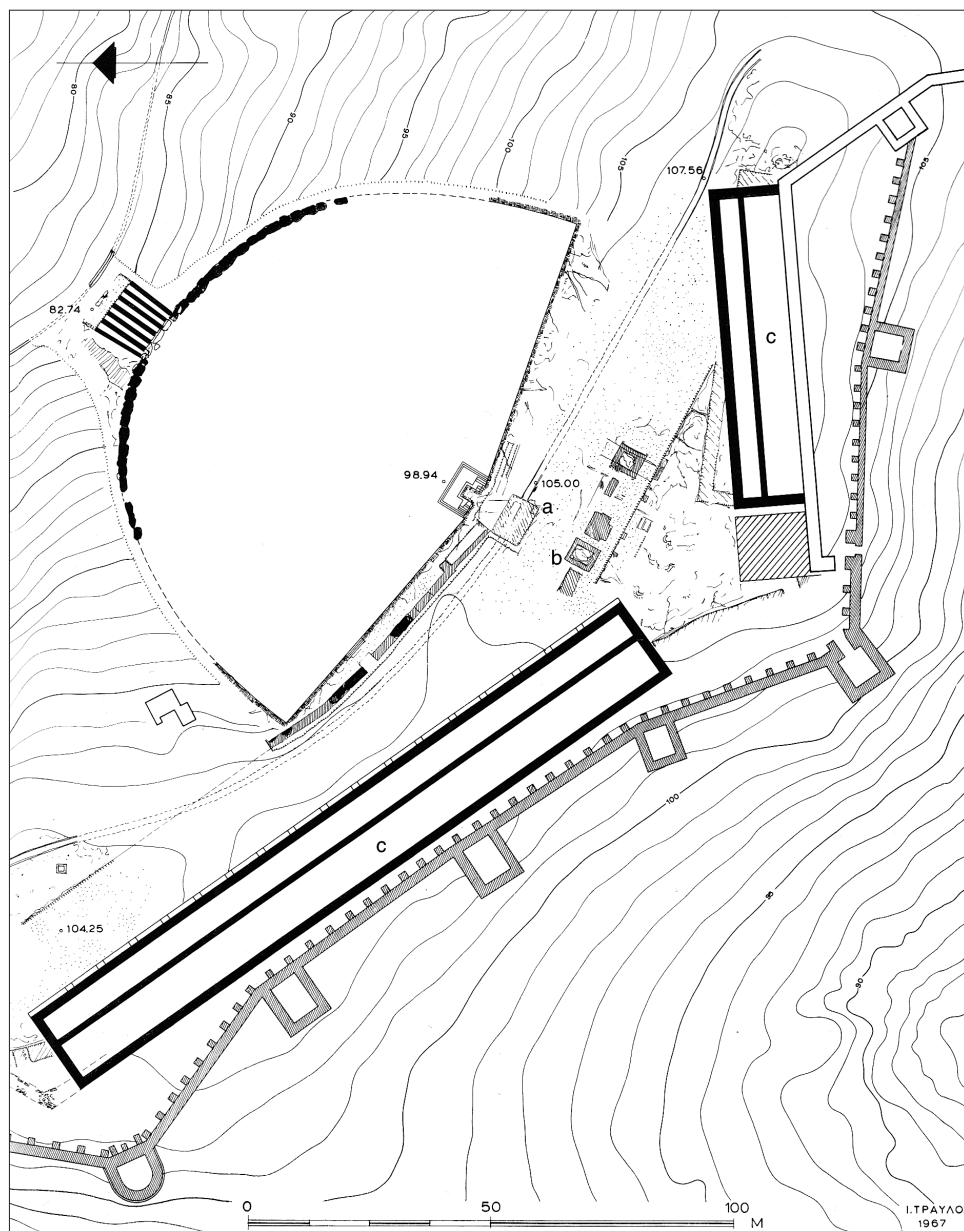


Fig. 4 – La Pnyx III et ses abords : plan restitué d'après J. Travlos (Travlos 1971, p. 469, fig. 590).

a : emplacement supposé d'un autel ; b : emplacement supposé de l'horloge de Méton ; c : portiques inachevés.

soutènement arqué en aval et, en amont, une tribune flanquée de deux parois rectilignes convergeant vers un point situé derrière elle. Un nouvel examen du matériel contenu dans le remblai de l'auditorium<sup>59</sup> a récemment conduit à préciser la date de l'édifice sans néanmoins permettre de savoir s'il fut commencé avant ou après la bataille de Chéronée<sup>60</sup>. Mis en chantier vers 345-335, l'édifice fut abandonné au profit du nouveau théâtre, dont la construction, entreprise vers 350, fut terminée

59. Rotroff 1996 ; Rotroff, Camp 1996 ; Lawall 2005.

60. On ne peut à ce sujet que relever, à la suite de Glowacki 1998, les hésitations que l'on note entre les deux datations à la lecture de Rotroff, Camp 1996 et des articles réunis par Forsén, Stanton (éd.) 1996. Lawall 2005, p. 50-53 s'est prononcé pour une construction engagée à l'initiative d'Euboulos, entre 346 et 342.



du temps de Lycurgue<sup>61</sup>. La Pnyx III était alors inachevée, mais il y a tout lieu de penser qu'elle n'en avait pas moins été utilisée : la présence d'encastrement pour recevoir des stèles au pied de la tribune et des bornes dans l'auditorium sont sur ce point décisives<sup>62</sup>.

Le nouveau mur de soutènement, dont le tracé ne correspond pas à une forme géométrique régulière, fut construit avec d'énormes blocs de calcaire<sup>63</sup> extraits sur place et composés en un appareil trapézoïdal à décrochements<sup>64</sup>. Dans sa partie médiane où l'élévation est la plus forte, il a une hauteur de plus de 4 m au-dessus du rocher naturel sur lequel il repose. Il est associé aux vestiges d'un large escalier en saillie placé non pas exactement sur son axe, mais un peu décalé vers le nord-ouest et donc sans doute sur l'axe de la Pnyx II.

La limite amont est définie par deux fronts de taille rectilignes qui s'étendent de part et d'autre d'une tribune, elle aussi taillée dans le rocher. Leur direction forme vers l'aval un angle de 158°. Le front de taille au nord-ouest de la tribune est surmonté d'une circulation bordée en amont par un mur dont il demeure trois grands blocs comparables à ceux du mur de soutènement périphérique. Sa largeur est partout de 3 m sauf vers son extrémité nord-ouest où elle se rétrécit progressivement pour ne plus atteindre qu'1 m. Quatre marches taillées dans la paroi au nord-ouest de la tribune (L. : 4,68 m) constituent une partie ou, si on les attribue à la Pnyx II, l'ensemble d'un escalier reliant cette circulation à l'auditorium. 2,22 m séparent le giron de la marche la plus basse du niveau du rocher dans la *parodos*. Une ouverture (l. : 1,45 m) dotée de vantaux était aménagée dans le mur bordant la circulation dans l'alignement de cet escalier vers le sud-ouest.

La tribune (*fig. 5*) comporte deux niveaux : sur une plate-forme pourvue sur ses trois faces libres d'une krépis à trois degrés s'élevait un podium bordé par un degré et flanqué de deux escaliers. Plusieurs encastrement en bordure de la face antérieure de la plate-forme et sur le degré bordant la face antérieure du podium y attestent la présence de stèles. D'autres encastrement à la périphérie de la tribune laissent penser qu'elle était entourée d'une barrière comportant des ouvertures en façade et sur les côtés.



Fig. 5 – La tribune de la Pnyx III, vue de l'est (cliché J.-Ch. Moretti).

61. Sur cette phase du théâtre : Papastamati-von Mook 2014. Sur son utilisation pour les réunions de l'assemblée du peuple : Kourouniotès, Thompson 1932, p. 137 ; Mc Donald 1943, p. 47-51 ; Camp 1996, p. 45-46.

62. Sur ces bornes, voir *infra* p. 136-137.

63. Le plus volumineux est long de 3,60 m, haut de 1,40 m et profond de 2,20 m. Son poids avoisine les 30 tonnes.

64. Sur cet appareil, voir en dernier lieu l'analyse de J. McK. Camp et la comparaison qu'il fait entre ce mur et l'enceinte de Panopeus en Phocide : Rotroff, Camp 1996, p. 271-275.

Un grand encastrement (6 x 8,90 m) creusé dans le rocher au sud-ouest de la tribune (*fig. 4, a*) aurait reçu un autel dominant la Pnyx sur son petit axe<sup>65</sup>. La divinité auquel il était consacré – Zeus Agoraioas, Eirènè ou Athéna – reste l'objet de débats<sup>66</sup>. La construction aurait été démontée après l'abandon du monument pour être installée sur l'Agora, devant le Métroon, où a été retrouvé un autel déplacé dont les dimensions (5,43 x 8,76 m) conviennent à l'encastrement de la Pnyx et dont la datation stylistique (seconde moitié du IV<sup>e</sup> s., voire plus précisément 340-310) concorde avec celle de la Pnyx III. De part et d'autre de l'espace qui sépare les fondations de l'autel de la tribune sont taillés des gradins (deux à l'ouest et trois à l'est) pouvant recevoir quelque 90 personnes. Au sud-ouest de la Pnyx, entre sa limite amont et le *diateichisma* construit au début du III<sup>e</sup> s.<sup>67</sup>, est aménagé un important dégagement qui était destiné à être bordé par deux portiques, chacun associé à une terrasse, qui sont restés inachevés<sup>68</sup> (*fig. 4, c*).

Le principal problème que pose la restitution de l'édifice concerne l'espace dévolu aux participants aux assemblées. Sur la crête de la maçonnerie conservée du mur de soutènement arqué, K. Kourouniotes et H.A. Thompson ont restitué une autre assise de même type (ht. : *ca* 2 m) portant des assises de hauteurs régulières formant des degrés comme dans le deuxième état du monument (ht. : *ca* 11 m) pour contenir un remblai avec une pente de 4° s'abaissant vers la tribune (*fig. 6*). L'auditorium ainsi formé aurait été accessible, du nord-est, par un escalier dont une grande partie se serait développée dans le remblai entre deux murs de soutènement et, du sud-ouest, par un escalier taillé dans la paroi au nord-ouest de la tribune qui aurait conduit à une circulation horizontale le divisant en deux parties. Deux lignes d'encastrement pour des stèles, parallèles aux parois qui se développent de part et d'autre de la tribune, ont été interprétées comme des vestiges de délimitation de circulations et de divisions de l'auditorium<sup>69</sup>.

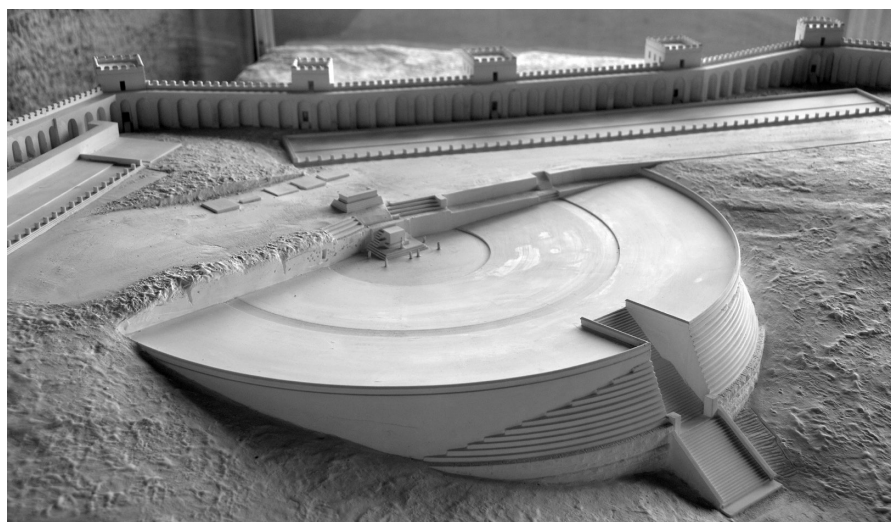


Fig. 6 – La Pnyx III: maquette restituée réalisée par J. Travlos et actuellement exposée au musée de l'Agora d'Athènes (cliché J.-Ch. Moretti).

- 
65. Voir la mise au point de Forsén 1996, p. 50-51 et l'interprétation de Romano 1996, p. 81-85 (grand autel d'Athéna).
66. Mise au point dans Forsén 1996, p. 50.
67. Thompson, Scranton 1943; Karlsson 1996; Conwell 2008, p. 170-192; Sokolicek 2009, p. 74-77; Theodoraki 2011, p. 84, 125-126; Theodoraki 2015, p. 53-55, 223-227 et 260.
68. Je ne suis pas l'hypothèse de D.G. Romano qui reconnaît dans cet ensemble le stade panathénaïque associé à la Pnyx qui serait le théâtre panathénaïque de l'inscription *IG II<sup>2</sup>, n° 351, l. 16-18*: Romano 1985 et Romano 1996. Voir les critiques de Stanton, Bicknell 1987, p. 88-89 et, surtout, l'interprétation de cet espace complémentaire de la Pnyx développée par Valavanis 2011.
69. Voir *infra* p. 136.

La restitution de la configuration de l'édifice élaborée par K. Kourouniotès et H.A. Thompson a été plusieurs fois critiquée. W.B. Dinsmoor a proposé de restituer un sol plan<sup>70</sup>; B. Forsén une pente descendant vers la tribune de 2,2°<sup>71</sup>; et J.McK. Camp, un sol soit plan soit descendant vers la périphérie de l'auditorium<sup>72</sup>. Comme pour la Pnyx II et en partie pour des raisons comparables, c'est cette dernière hypothèse qui me paraît la plus vraisemblable (fig. 7). Il n'y aurait pas alors à restituer, au-dessus des assises en appareil trapézoïdal conservées du mur de soutènement arqué, des assises en degrés, dont rien n'aurait été conservé, pour soutenir 3,5 à 4,5 m de remblai supplémentaire. La restitution d'un tel remblai doit être écartée principalement pour quatre raisons. La première est que s'il avait existé, il n'aurait pas manqué, une fois qu'il n'était plus contenu, d'ensevelir sous sa masse une partie ou la totalité des assises en appareil trapézoïdal, ce qui ne fut pas le cas. Les relevés du monument faits par J. Stuart et N. Revett<sup>73</sup> ou par S. Ittar et V. Balestra vers 1800-1801<sup>74</sup> et plus encore la description du mur faite en 1805 par E. Dodwell<sup>75</sup>, montrent que la maçonnerie était visible sur toute sa hauteur avant le début des fouilles dans ce secteur<sup>76</sup>. La deuxième raison, qui suffit à elle seule et qui a été avancée dès 1933 par W.B. Dinsmoor, est que ce remblai aurait masqué les stèles dont on a identifié les encastremements à environ 10,50 m au nord-est des parois de part et d'autre de la tribune. La troisième est que la taille du rocher dans la partie amont de l'auditorium ne s'expliquerait pas si un remblai avait été destiné à recouvrir cette zone. On n'aurait pas enlevé de la matière là où l'on souhaitait élever le niveau du sol. Un

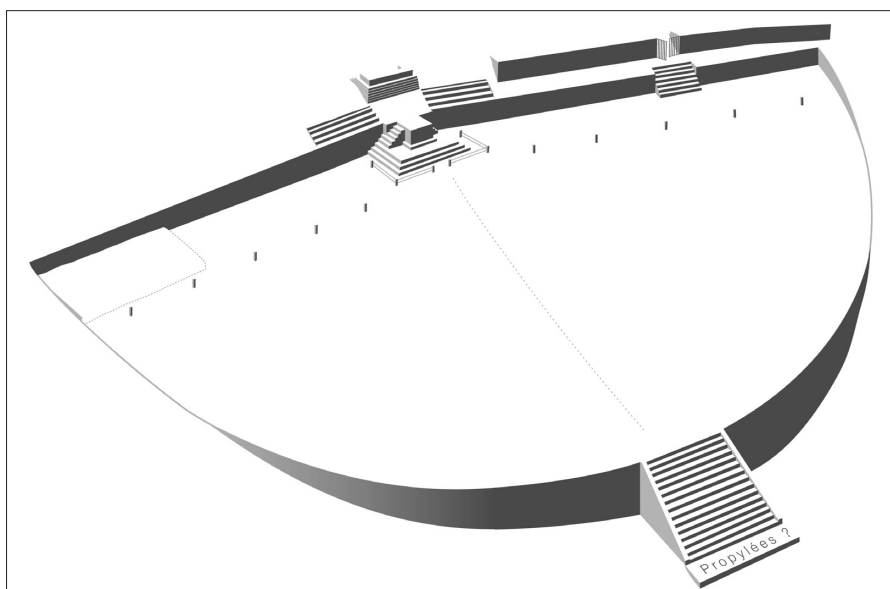


Fig. 7 – La Pnyx III: proposition de vue perspective restituée (N. Bresch).

70. Dinsmoor 1933, p. 181-182.
71. Forsén 1996, p. 53-54, qui se fonde sur le niveau des niches du sanctuaire de Zeus Hypsistos.
72. Camp 1996. Hansen 1996, p. 28-29 accepte les remarques de J.McK. Camp, mais juge peu vraisemblable que des spectateurs se soient assis sur une pente descendante. La faiblesse de la pente restituée, quelques degrés, me semble limiter la portée de cette critique.
73. Stuart, Revett 1794, p. 51-52, chap. VIII, pl. I. Voir aussi la description et le dessin de Wheler 1682, p. 382-383.
74. Gallo 2009, p. 116, fig. 116. Ce plan fut repris par W. Kinnard dans Cockerell *et al.* 1830, pl. III (plan reproduit par Gallo 2009, p. 116, fig. 117). Voir aussi Gallo 2009, p. 108.
75. Dodwell 1819, p. 401, cité par Camp 1996, p. 42, qui a justement mis en lumière ce premier argument. Voir aussi Demont 1821, p. 484-485.
76. Les fouilles conduites en 1803 par G. Hamilton-Gordon s'étaient limitées aux secteurs de la tribune, de la paroi amont de la Pnyx III et du sanctuaire de Zeus Hypsistos: Dodwell 1819, p. 401-405; Calligas 1996, p. 1; Forsén 1996, p. 47. Voir aussi l'élévation du mur publié par W. Kinnard dans Cockerell *et al.* 1830, p. 22.

dernier élément va dans le même sens : la présence d'une haute tribune. Son utilité est plus grande pour un auditorium s'abaissant que pour un auditorium s'élevant à sa périphérie. Comme pour la Pnyx II je propose donc de restituer un auditorium avec de larges zones horizontales au pied des parois amont et, pour le reste, une surface s'abaissant vers un mur périphérique soutenant un remblai de volume réduit en hauteur. La pente devait être plus forte dans la partie centrale que sur les côtés où elle s'estompait à mesure que l'on progressait vers le sud-ouest. Le profil réalisé sur l'axe de l'édifice par N. Bresch d'après les relevés publiés (fig. 8) paraît valider cette restitution. Il montre que la ligne de la pente du rocher taillé aboutit au sommet du mur de soutènement et que l'escalier qui lui est adossé pouvait atteindre ce niveau sans se poursuivre à l'intérieur du monument.

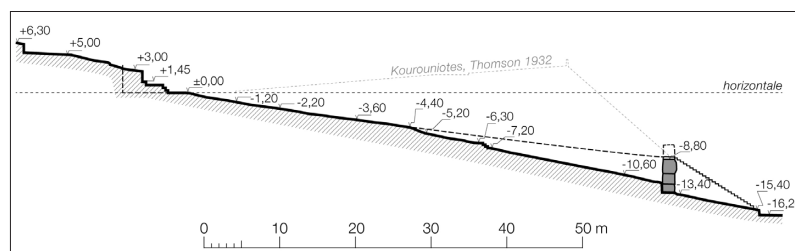


Fig. 8 – La Pnyx III : profil sur l'axe au 1/1000 avec la restitution proposée dessinée avec un tireté noir et celle qui est admise par Kourouniotès, Thompson 1932 dessinée avec un pointillé gris (N. Bresch d'après les relevés publiés par Kourouniotès, Thompson 1932). Le profil est situé sur la fig. 1.

## Les procédures de vote

La restitution de la forme architecturale de la Pnyx ne suffit pas à régler les problèmes que pose celle de son usage et ils sont multiples<sup>77</sup>. Je n'évoquerai ici que ceux qui concernent le vote, laissant de côté ceux qui ont trait à l'accès à la Pnyx et aux contrôles qui se déroulaient à la périphérie du monument pour que seuls les citoyens adultes en possession de tous leurs droits pénètrent dans l'édifice<sup>78</sup>. Par quels moyens ne relevant pas de l'architecture était délimitée la zone dans laquelle se trouvaient les votants ? Quelle était la capacité de cette zone ? Comment les participants à l'Assemblée s'y plaçaient-ils ? Comment votaient-ils et comment leur vote était-il apprécié ? Telles sont les questions que j'aborderai.

## La clôture

Dans aucun de ses états la Pnyx n'a été pourvue de dispositifs architecturaux qui auraient permis de nettement distinguer entre un intérieur réservé aux personnes ayant le droit de vote et un extérieur où pouvaient prendre place ceux qui venaient assister en spectateurs aux délibérations de l'Assemblée<sup>79</sup>. Quelques textes que j'ai pour la plupart déjà cités évoquent des moyens temporaires

77. Voir principalement Hansen 1983 (en particulier p. 103-121) ; Hansen 1987 ; Hansen 1989 et Hansen 1993, p. 155-193.

78. Hansen 1993, p. 159. Il ne me paraît pas nécessaire d'associer ce contrôle qui, à l'époque de Démosthène, était fait par une commission du Conseil comprenant 30 membres (συλλογεῖς) à raison de 3 par tribu, à une disposition des participants par tribu à l'intérieur de l'édifice, comme le font Staveley 1972, p. 81-82 et Stanton, Bicknell 1987, p. 57. M.H. Hansen (Hansen 1989, p. 132) a restitué les 30 vérificateurs au pied de l'escalier nord de la Pnyx III. Le grand encastrement retrouvé au pied des vestiges de l'escalier a pu recevoir une porte multiple dont la disposition favorisait leur travail. Cf. le dispositif évoqué par Aristote, *Constitution des Athéniens* 65 à propos des tribunaux.

79. Eschine, *Contre Ctésiphon* 224 évoque « tous les étrangers qui entouraient l'assemblée », ὅσοι ξένοι περιέστασαν τὴν ἐκκλησίαν. Il convient cependant de rappeler l'opposition plusieurs fois soulignée par M.H. Hansen entre l'ouverture de l'auditorium de la Pnyx I et la fermeture de ceux de ses successeurs (p. ex. Hansen 1989, p. 151 ; Hansen 1996, p. 29).

employés à cet effet<sup>80</sup>. Pour la Pnyx I, Aristophane mentionne la zone purifiée (κάθαρμα) à l'intérieur de laquelle les participants doivent se placer. Pour la Pnyx II, il mentionne un tracé au vermillon (μίλτος) et Démosthène évoque des barrières d'osier (γέρρα). Pour la Pnyx III, Eschine évoque aussi une victime traînée autour de l'édifice avant le début de la séance<sup>81</sup>. On a donc combiné une clôture temporaire matérielle et une ligne de démarcation dont l'efficacité découlait de la connaissance et de l'acceptation d'un code. Ces moyens complétaient les limites formées en aval par le mur de terrasse et en amont, du moins pour les deux derniers états de la Pnyx, par le front de taille qui s'étendait de part et d'autre de la tribune.

## La capacité

La capacité que l'on restitue à l'édifice dépend de deux facteurs : la surface de l'auditorium dévolue à l'assemblée et le coefficient de densité qu'on lui applique en associant une surface à une personne. Ce coefficient résulte à la fois de la position que l'on restitue aux participants – assise ou debout – et de l'espace que l'on juge convenable pour ce type de station. Nous manquons de référence pour savoir ce que culturellement les Athéniens estimaient utile d'ajouter à un minimum vital qui, lui, peut être approché<sup>82</sup>.

Plusieurs textes mentionnent des personnes assises par terre dans tous les états de la Pnyx<sup>83</sup>. Telle devait être la position habituelle dans l'auditorium. Ce que l'on sait des théâtres ne peut donc être appliqué à la Pnyx. Chaque participant devait occuper une surface plus importante que dans un théâtre, car la position assise sur des gradins étagés permet d'atteindre une densité intermédiaire entre celle d'une assemblée assise par terre et celle d'une assemblée debout<sup>84</sup>.

K. Kourouniotès et H.A. Thompson<sup>85</sup>, qui estimaient à plus de 10 000 personnes assises la capacité de la Pnyx III dont la surface était de 5 550 m<sup>2</sup>, attribuaient au plus 0,55 m<sup>2</sup> à chaque participant ; M.H. Hansen<sup>86</sup> retient 0,40 m<sup>2</sup> par personne ; G.R. Stanton<sup>87</sup> propose d'abaisser ce chiffre à 0,23 m<sup>2</sup> (= 0,36 x 0,64)<sup>88</sup> et obtient donc une estimation de capacité sensiblement plus importante (*tabl. 1*). Pour occuper une surface aussi réduite avec des gens assis par terre, il faut que chacun soit collé à son voisin avec les jambes pliées au maximum devant le torse dressé. Des milliers d'Athéniens

80. Pour les références, voir *supra* p. 123 et 128.

81. Eschine, *Contre Timarque* 23. Voir Hansen 1993, p. 173.

82. Voir en particulier à ce propos le développement de Stanton 1996, p. 21 intitulé de manière significative « Preconception of Athenian Society ». Il pose bien le problème, mais n'avance pour le résoudre que des comparaisons avec le monde moderne.

83. Aux textes d'Aristophane cités p. 123, on peut ajouter, pour la Pnyx I, celui de Xénophon, *Helléniques* I, 7, 7 qui se réfère à la première assemblée qui se réunit après la bataille des Arginuses pour mettre en accusation les stratèges. Après les avoir entendus, « beaucoup de simples particuliers voulaient se porter garants pour eux et se levaient déjà » (ἐβούλοντο δὲ πολλοὶ τῶν ιδιωτῶν ἐγγυᾶσθαι ἀνιστάμενοι). Pour la Pnyx III, voir aussi Démosthène, *Sur la couronne* 169, qui évoque le peuple rassemblé à la Pnyx dès le point du jour au lendemain de l'annonce de la prise d'Élatée : alors que le Conseil était encore à délibérer dans le Bouleutérion, « tout le peuple était assis sur la hauteur » (πᾶς ὁ δῆμος ἄνω καθῆτο). Encore une indication qui se comprend mieux avec un auditorium qui s'abaisse vers sa périphérie et rend ainsi visibles depuis l'Agora les participants à l'Assemblée.

84. *Contra* : Stanton 1996, p. 19 ; Hansen 1996, p. 27. Sur les avantages des gradins à face antérieure à profil en cavet sous bandeau pour la densification du public : Moretti 2014, p. 118-121.

85. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 70.

86. Hansen 1983, p. 16-34 ; Hansen 1987, p. 17 ; Hansen 1989, p. 150 ; Hansen 1996, p. 25-29.

87. Stanton 1996, p. 17-20. Voir aussi Stanton, Bicknell 1987, p. 68-69, 71, n. 73.

88. Stanton 1996, p. 19 laisse entendre que les participants à l'Assemblée étaient normalement debout, ce qui ne semble jamais avoir été le cas en Grèce : Hansen 1996, p. 25-26.

adultes, et pour certains âgés, pouvaient-ils être ainsi disposés et tenir plusieurs heures<sup>89</sup> dans cette position ? J'en doute fortement et je tiens pour plus vraisemblables les estimations de M.H. Hansen<sup>90</sup> si l'on considère la capacité que l'édifice était destiné à recevoir. L'usage a pu être différent. Un édifice prévu pour recevoir 6 000 et *a fortiori* 10 000 personnes dans des conditions convenables peut en recevoir quelques milliers de plus, si l'on s'y presse. Les transports en commun en offrent de bons exemples. Qu'avec un coefficient de densité de 0,4 m<sup>2</sup> par personne on obtienne le chiffre de 6 000 pour l'évaluation de la capacité de la Pnyx dans son premier état laisse en tout cas penser que le coefficient de densité retenu est soit exact soit trop élevé puisque 6 000 correspond au quorum exigé pour certains votes dès le v<sup>e</sup> s.<sup>91</sup>

État de la Pnyx	Surface restituée	Capacité avec un coefficient de densité de 0,4 m <sup>2</sup> par personne (Hansen)	Capacité avec un coefficient de densité de 0,23 m <sup>2</sup> par personne (Stanton)
Pnyx I	2 400 m <sup>2</sup>	6 000	10 400
Pnyx II	2 600 m <sup>2</sup> (Kourouniotès, Thompson ; Hansen)	6 500	
	3 200 m <sup>2</sup> (Dinsmoor, McDonald)	8 000	
	3 400 m <sup>2</sup> (Stanton)	8 500	14 800
Pnyx III	5 550 m <sup>2</sup>	13 800	24 100

Tabl. 1 – Restitutions de la capacité de la Pnyx dans ses différents états.

## Placement libre ou répartition par tribu voire par trittye ?

La question est double : elle concerne à la fois l'ensemble des participants et, de manière particulière, les membres de la tribu qui, à partir de 346-345, fut chargée de veiller au bon déroulement des séances<sup>92</sup>. La documentation pour en traiter est mince<sup>93</sup>. De la lecture des textes littéraires on retire l'impression que le placement était généralement libre, mais on écarte difficilement l'idée que lors de l'élection des magistrats par tribu<sup>94</sup>, les électeurs siègeraient dans l'auditorium selon leur appartenance tribale. On imagine mal comment on aurait pu procéder au vote si les citoyens n'avaient pas alors été répartis en autant de secteurs que de tribus. A-t-on aussi voté par tribu dans d'autres circonstances ? Le texte de Xénophon qui rapporte les débats à l'Assemblée après la bataille des Arginuses l'a fait supposer. Le vote à bulletin secret par tribu sur le sort des stratèges y fut en effet envisagé avant d'être finalement écarté. La proposition de Callixénos demandait pour cela « que l'on place dans chaque tribu deux hydries »,

89. Sur la durée des assemblées à Athènes, qui commençaient au lever du soleil et ne duraient habituellement que quelques heures pour se terminer vers midi : Hansen 1983, p. 131-138 ; Hansen 1987, p. 32-34 ; Hansen 1993, p. 167-168 ; Gauthier 1993, p. 241.

90. M.H. Hansen a aussi le mérite de prendre en compte l'espace occupé par les circulations : Hansen 1989, p. 150 ; Hansen 1996, p. 27 et surtout par Hansen 1983, p. 30, qui a calculé que dans la Pnyx III, si l'on ne prend en compte ni la surface occupée par l'espace entre les fronts de taille et les bornes qui leur sont parallèles, ni ce qu'il considère comme l'*orchestra* et le *diazoma*, il reste une surface utile d'environ 4 000 m<sup>2</sup> qui peut être occupée par 10 000 personnes.

91. Hansen 1983, p. 1-23, 28, 32-33, 61 ; Hansen 1989, p. 148 ; Gauthier, 1990b, p. 77-84 ; Hansen 1996, p. 32.

92. Eschine, *Contre Timarque* 33-34.

93. Hansen 1983, p. 29, 105-106, 115-116 ; Hansen 1989, p. 135 ; Stanton, Bicknell 1987 ; Ruzé 1997, p. 402-403.

94. Pour les stratèges, voir Piérart 1974.

θεῖναι δὲ εἰς τὴν φυλὴν ἐκάστην δύο ὑδρίας, mais le texte de Xénophon qui rapporte la scène ne précise pas le lieu du vote (Xénophon, *Helléniques* I, 7, 9).

Que lors de certaines assemblées les participants aient siégé par tribu n'implique pas que cela ait toujours été le cas ni qu'une organisation sectorielle de l'auditorium ait été matérialisée. La thèse a cependant été soutenue en se fondant sur l'analyse de bornes inscrites erratiques, de mortaises creusées dans le rocher de l'auditorium et d'un bloc creusé d'une mortaise de ce type.

Plusieurs encastremements dont les dimensions conviennent pour le scellement de bornes ou de stèles ont été trouvés dans le sol du monument (*fig. 1*). K. Kourouniotès et H.A. Thompson en ont attribué trois, de plan rectangulaire, au premier état du monument<sup>95</sup>. L'un de ces encastremements est si exactement placé sur l'axe de la Pnyx III, à 15 m de sa tribune, qu'il paraît difficile de ne pas l'associer à cette phase de l'édifice<sup>96</sup> et c'est aussi le cas des deux autres, qui, d'après les relevés publiés, ont chacun leurs longs côtés parallèles à l'un des fronts de taille flanquant la tribune de la Pnyx III. Seule la restitution, à mon avis erronée, d'un remblai à l'emplacement de ces trois encastremements invitait à les dissocier de ceux que K. Kourouniotès et H.A. Thompson ont attribués à la troisième phase du monument.

Entrent dans ce groupe six petits encastremements rectangulaires taillés dans le rocher qui sert de sol à la périphérie de la tribune<sup>97</sup>. Ils recevaient une clôture qui isolait la tribune de l'assistance et qui était dotée d'une porte en son centre. Deux autres séries d'encastremements symétriques sont situées sur des lignes parallèles aux deux fronts de taille et en sont éloignées chacune d'environ 10,50 m<sup>98</sup>. Les mortaises sont de plan rectangulaire avec les longs côtés perpendiculaires aux fronts de taille. Côté sud-est, on en a retrouvé deux ; côté nord-ouest, quatre : trois taillées dans le rocher et une, la plus éloignée de la tribune, creusée dans un bloc de calcaire placé en terre. L'écart entre deux mortaises conjointes augmente à mesure que l'on progresse vers la périphérie de l'auditorium.

Il paraît probable que les neuf encastremements recevaient des bornes permettant de délimiter des secteurs dans l'auditorium de la Pnyx III. La comparaison de la Pnyx avec les théâtres et la nécessité de disposer de larges circulations communes conduisent à penser que les encastremements qui longent les fronts de taille bordaient des espaces libres servant de passages. Ce n'est peut-être pas par hasard si leur largeur est comparable à celle de l'ouverture ménagée dans le mur de soutènement de l'auditorium au sommet de son escalier axial. L'hypothèse de M.H. Hansen qui situe l'ensemble des membres de la tribu chargée du bon déroulement des séances entre d'une part les fronts de taille et la tribune et d'autre part le reste de l'auditorium<sup>99</sup> paraît donc douteuse. Une sélection de certains membres de cette tribu répartie à la périphérie de la tribune, peut-être derrière la barrière qui la bordait, voire sur la plate-forme à trois degrés aménagée à sa base, a pu suffire pour endosser les charges de celle qu'Eschine appelle la φυλὴ ἐπὶ τὸ βῆμα (*Contre Timarque* 33). Les autres bornes devaient servir à diviser l'auditorium en secteurs qui ne semblent pas avoir été bordés à leur périphérie par des circulations puisque l'on n'a pas trouvé de couples d'encastremements séparés par un espace qui aurait pu servir de passage. Comme il existe un encastrement sur l'axe du monument, le nombre de secteurs devait être pair<sup>100</sup>, ce qui convient pour une division en dix sections.

Deux bornes inscrites erratiques ont été découvertes lors des fouilles de la Pnyx. La borne de la Pnyx que j'ai déjà mentionnée (*IG I<sup>3</sup>*, n° 1092) a été trouvée dans une fosse creusée près de la probable

95. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 104-105 et *fig. 6* ; Hansen 1983, p. 28-32 ; Stanton, Bicknell 1987, p. 53 et 67-68.

96. Voir en particulier Kourouniotès, Thompson 1932, pl. II avec le trait d'axe qui passe sur la mortaise. Sur les différentes interprétations de cette mortaise, voir Stanton, Bicknell 1987, p. 60.

97. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 163 et *fig. 38*.

98. Kourouniotès, Thompson 1932, p. 156-158 ; Stanton, Bicknell 1987, p. 56-65 ; Camp 1996, p. 42.

99. Hansen 1983, p. 30-32 ; Hansen 1989, p. 131 ; Hansen 1993, p. 168.

100. Contrairement à ce que l'on constate au théâtre.

fondation de l'autel érigé sur la terrasse dominant la Pnyx, dans une zone donc où un dégagement associé à l'auditorium est attendu. L'autre, en marbre du Pentélique, a été mise au jour scellée dans sa base en calcaire de l'Acropole près de la tribune<sup>101</sup>. Elle porte le nom de la trittye des Lakiadai (IG I<sup>3</sup>, n° 1120 : Λακιάδων | τριτύς). P. Siewert l'a rapprochée de trois autres bornes de même type (IG I<sup>3</sup>, n° 1117, 1118 et 1119) dont une a été trouvée à l'ouest de l'Aréopage et les deux autres dans l'angle sud-est de l'Agora, et il a proposé de les associer aux encastremements de la Pnyx<sup>102</sup>. Non sans souligner que rapprocher des stèles d'encastremements est « a risky enterprise » et que ces quatre bornes ne sont pas toutes du même marbre et ne présentent pas toutes des inscriptions de la même écriture et avec la même mise en page, G.R. Stanton et P.J. Bicknell ont admis ces rapprochements et ont développé des restitutions des différents états de la Pnyx divisée en tribus, voire en trittyes<sup>103</sup>. Systématiquement critiquées par M.H. Hansen<sup>104</sup>, ces restitutions paraissent inacceptables parce qu'elles ne conduisent pas à délimiter des secteurs de mêmes dimensions pour chaque tribu ; parce qu'elles associent des vestiges d'époques différentes, puisque les bornes, datées des années 450-420, sont d'un siècle antérieures aux encastremements de la Pnyx III ; parce qu'enfin une division de la Pnyx en trittyes n'est pas attendue.

## Les procédures du vote

Deux procédures de vote étaient pratiquées par l'Assemblée. La plus fréquente était le vote à main levée (χειροτονία). On y recourait soit pour entériner un *probouleuma* préparé par le Conseil ou une proposition faite par un orateur, soit pour élire des magistrats. Le vote secret (κρύβδην) au moyen de jetons (ψηφοφορία) était beaucoup plus rare. Cette procédure qui prenait plus de temps et revêtait une plus grande solennité, était de règle pour des décisions s'appliquant à une personne (ἐπ' ἀνδρί), pour lesquelles un quorum de 6 000 votants était exigé.

Dans le premier cas, les participants, après avoir écouté les textes mis au vote ou les noms des candidats aux différentes magistratures<sup>105</sup> et, éventuellement, l'avis de différents orateurs, s'exprimaient de la place où ils se trouvaient dans l'auditorium. Suivant la procédure de la διαχειροτονία, les présidents demandaient de lever la main d'abord aux personnes qui étaient favorables à l'objet du vote, puis à celles qui y étaient défavorables<sup>106</sup>. Les abstentionnistes n'étaient pas sollicités. Les questions « Qui est pour ? Qui est contre ? » n'étaient pas suivies de « Qui s'abstient ? ». La majorité simple l'emportait.

Le vote au moyen de jetons, en revanche, n'était jamais demandé aux participants déjà installés dans l'auditorium de la Pnyx. Il était toujours dissocié des débats à la fois chronologiquement et topographiquement<sup>107</sup>. Pour le IV<sup>e</sup> s. on ne connaît que trois types de décisions pour lesquels on procédait de la sorte<sup>108</sup>. Le premier comprend les lois *ad hominem* proposées par les nomothètes. Il est connu par un passage du *Sur les mystères* d'Andocide où est citée la loi suivante : « On ne pourra

101. Stanton, Bicknell 1987, p. 52-56 ; Hansen 1989, p. 156-157.

102. Siewert 1982, p. 10-16.

103. Stanton, Bicknell 1987 ; Stanton 1994, p. 220-221.

104. Hansen 1989, p. 135-140 et 155-165.

105. La procédure pour l'élection des magistrats n'est nulle part décrite. Voir les restitutions qu'en ont proposées Piérart 1974 ; Rhodes 1981, p. 129-132 ; Hansen 1983, p. 119-121 ; Hansen 1987, p. 44-46 ; Piérart 2008, p. 242-245.

106. Démosthène, *Contre Timocrate* 20 ; *Contre Androtion* 9. Voir Rhodes 1981, p. 125 ; Hansen 1983, p. 104 et 107 ; Hansen 1993, p. 179.

107. Hansen 1989, p. 158. On trouve cette même dissociation des débats et du vote dans l'ostracophonie (Hansen 1983, p. 5-6).

108. Hansen 1983, p. 10-16 et 194-195 ; Gauthier 1990b.



faire une loi en vue d'un seul citoyen, sans qu'on l'applique à tous les Athéniens, à moins qu'il n'en soit autrement statué par 6 000 citoyens au scrutin secret (κρύβδην ψηφίζομένους)<sup>109</sup>. »

Le deuxième, qui concerne la réduction des peines, est aussi connu par une loi citée et commentée par Démosthène dans le *Contre Timarque* 45-46. Pour que l'Assemblée puisse mettre en discussion la réduction de peine de personnes frappées d'atimie ou de débiteurs publics, il convenait que la décision en soit prise par une assemblée de 6 000 votants au minimum.

Le troisième, qui s'applique à l'octroi du droit de cité, est le mieux connu. À partir des années 380-370, la procédure se déroulait en deux temps. Il fallait d'abord voter à main levée puis ratifier la décision par un vote à bulletin secret organisé au début de l'assemblée suivante. La procédure de cette seconde phase est ainsi décrite dans le *Contre Néaira* : «La loi ordonne aux prytanes de disposer les urnes (καδίσκους) et de remettre le jeton de vote (ψηφον) à qui s'avance vers l'assemblée du peuple, avant que les étrangers n'entrent et que les barrières soient enlevées, afin que chacun, maître de lui-même, examine en son for intérieur si celui qu'il s'apprête à faire citoyen est digne de la récompense qu'il est sur le point de recevoir»<sup>110</sup> (Ps. Démosthène, LIX, 90). Les décrets de citoyenneté prescrivent de même «que les prytanes remettent le jeton de vote à son sujet pour la prochaine assemblée»<sup>111</sup>. La distribution des jetons et le vote se déroulaient à la périphérie ou à l'entrée de l'auditorium et non pas à l'intérieur. On peut imaginer un dispositif de barrières amovibles avec dix accès répartis entre les entrées latérales et l'entrée axiale. Chacun y aurait déposé son jeton, après avoir fait contrôler son nom sur les registres par les prytanes de sa tribu. Une fois qu'il aurait pénétré dans l'auditorium pour siéger, il n'aurait pu en ressortir avant l'achèvement du vote. On ignore la forme des jetons. Sans doute en aurait-on reconnu lors de la fouille de la Pnyx s'ils avaient été réalisés avec une forme spécifique dans une matière non organique.

## L'estimation des votes

Pour le décompte des votes dans les tribunaux, la *Constitution des Athéniens* mentionne des tables percées (ἄβακα τρυπήματα) avec autant de trous qu'il y a de bulletins à tiges utilisés par les jurés (AP 69, 1). Rien de tel n'est connu pour les *psèphoi* à l'Assemblée<sup>112</sup>, mais il est là aussi possible que l'on ait eu recours à des tables de compte pour étaler les jetons, les regrouper par types de vote, par dizaines ou par centaines et en faire la somme.

Les votes à main levée posent d'autres problèmes. Il n'était pas difficile de repérer une main se levant dans l'assemblée pour demander à ce qu'un *probouleuma* soit discuté avant d'être mis au vote (προχειροτονία)<sup>113</sup> ou pour proposer le nom d'un candidat à une magistrature (προβολή)<sup>114</sup>. Il n'aurait pas été simple, en revanche, de décompter plusieurs milliers de mains levées et on se contentait d'une estimation, dont le but était de départager une majorité d'une minorité<sup>115</sup>. On ignore combien de temps elle prenait. La *Constitution des Athéniens* 44, 3 attribue cette tâche aux proèdres, qui «jugent les votes à main levée», τὰς χειροτονίας κρίνουσιν, «d'où parfois des contestations, dont on a l'écho chez certains auteurs» notait Ph. Gauthier, qui a rassemblé la documentation sur les «juges

109. Andocide, I, 87, trad. G. Dalmeyda. La loi était aussi citée par Démosthène, *Contre Timocrate* 59 ; *Contre Aristocrate* 86 ; *Contre Stéphanos* (deuxième discours) 12.

110. Trad. Gauthier 1993, p. 246.

111. Osborne 1993, p. 161-164 ; Gauthier 1993, p. 246-247.

112. Nous sommes dans la même ignorance sur le décompte des votes lors des ostracismes.

113. Hansen 1983, p. 123-130 ; Hansen 1993, p. 171.

114. Piérart 1974, p. 139.

115. Hansen 1983, p. 103-121.

des mains» (χειροσκόποι ou χειροκρίται) dans les cités hellénistiques<sup>116</sup>. Si un citoyen contestait le résultat de l'estimation en introduisant un recours sous serment (ύπομωσία), on procédait à un nouveau vote<sup>117</sup>. En cas de désaccord entre les proèdres qui présidaient l'assemblée, il se pourrait, selon M.H. Hansen<sup>118</sup>, que ce soit l'estimation partagée par la majorité d'entre eux – ils étaient neuf – qui ait été retenue.

Les proèdres et, avant eux, les prytanes se plaçaient sans doute dans la Pnyx II et III sur le front de taille à proximité de la tribune<sup>119</sup>. De là, on bénéficie d'une vue plongeante sur tous les votants.

La Pnyx répondait à trois finalités. Elle était à la fois un lieu de réunion d'une assemblée dont le nombre de participants devait dans certaines occasions au moins atteindre le nombre de 6 000 ; un lieu d'audition, où l'assemblée écoutait successivement différents magistrats et différents orateurs ; un lieu de vote enfin, où l'on procédait plus souvent à l'estimation de mains levées qu'au décompte de bulletins secrets. Les participants ont toujours été réunis sur une surface à l'air libre en faible pente où ils s'asseyaient par terre, généralement à l'emplacement de leur choix. L'accès à l'auditorium était contrôlé pour que seuls ceux qui bénéficiaient du droit de vote y pénétrèrent. Cela explique sans doute en partie le choix d'un lieu à l'écart de l'Agora et ce choix se comprend aussi probablement par l'intérêt qu'il y avait à la fois à isoler la Pnyx des bruits de la place publique et à éviter que les bruits de l'assemblée<sup>120</sup> ne gênent son environnement.

Au v<sup>e</sup> s. l'auditorium avait probablement un plan trapézoïdal et sa surface était faiblement inclinée vers la zone où se trouvait la tribune de l'orateur. La Pnyx I présentait ainsi, par son plan et par l'adossement de son auditorium à une éminence naturelle, des dispositifs comparables à ceux de certains théâtres connus en Attique. On peut rapprocher sa configuration de celle du théâtre du sanctuaire de Dionysos à Ikarion ou de celui, plus tardif, qui bordait l'agora de Rhamnonte, à ceci près néanmoins que la Pnyx I n'était pas dotée de sièges de proédrie en pierre et qu'elle était dépourvue de gradins de bois, qui ont pu exister dans les théâtres de demeures comme ils existaient dans l'édifice d'Athènes.

Au iv<sup>e</sup> s. la forme de la Pnyx se distingue nettement de celle des édifices théâtraux, qui se dotent progressivement d'espaces scéniques spécifiques et de gradins étagés. R. Chandler l'avait bien remarqué qui notait en 1776 : «Pnyx was a place of public assembly, not boasting the curious labour of a theatre, but formed with the simplicity of primitive times»<sup>121</sup>. Dans la Pnyx II comme dans la Pnyx III l'auditorium avait une limite arquée à sa périphérie et rectiligne de part et d'autre de la tribune. Cette dernière était placée vers l'amont et la surface de l'auditorium s'abaissait légèrement vers sa périphérie. La disposition était inverse de celle des théâtres, bien que dans les deux cas on ait utilisé au mieux la configuration naturelle du terrain en la complétant avec du remblai contenu par un mur de soutènement. Elle rappelait plutôt celle du Bouleutèrion, des tribunaux ou des installations temporaires réalisées pour les prises de parole en plein air. L'orateur dominait son public, qui levait les yeux vers lui, alors que dans les théâtres les spectateurs baissaient leur regard vers un spectacle où, le plus souvent, se produisaient en même temps plusieurs artistes qu'une position dominante permettait de distinguer. Les accès à l'auditorium

116. Gauthier 2000.

117. Hansen 1983, p. 113-114 qui commente Xénophon, *Helléniques* I, 7, 34 ; Aristophane, *Ploutos*, v. 724-725 et Eschine, *Contre Ctésiphon* 3.

118. Hansen 1993, p. 179-180.

119. Sur les gradins taillés à cet emplacement dans la Pnyx III, voir *supra*, p. 131.

120. Caire 2012, p. 72-86.

121. Chandler 1776, p. 68. J.-P. Servois et Barbié du Bocage ont ainsi traduit ce texte en français : «Le Pnyx en effet était simplement un lieu d'assemblée publique, n'offrant point aux regards le travail curieux d'un théâtre mais formé avec la simplicité des premiers temps» (Chandler 1806, p. 435). Il paraît probable que R. Chandler se référait implicitement au texte de Pollux, VIII, 132 auquel E. Dodwell renverra son lecteur quelques années plus tard (Dodwell 1819, p. 401).

du dernier état de la Pnyx sont assez bien connus. Ils combinaient un accès principal aval, à la base de l'auditorium, à un autre plus étroit à l'est de la tribune qui était sans doute réservé aux prytanes ou aux membres de la tribu chargée de la présidence. L'existence d'une circulation dans l'auditorium, à sa périphérie, est plus que vraisemblable. Celle de circulations rayonnantes est probable, mais celle d'une ou de plusieurs circulations horizontales demeure hypothétique. Mis à part les bornes qui délimitaient ces circulations, l'auditorium ne semble avoir reçu aucun aménagement spécifique. Dans le dernier état du monument, ceux qui présidaient les séances ont sans doute trouvé place sur les gradins qui flanquent et dominent la tribune. Ils se trouvaient peut-être précédemment dans des situations comparables et semblent avoir été les seuls à avoir jamais bénéficié de sièges. Ils étaient ainsi bien placés pour présider les débats, car ils pouvaient facilement accéder à la tribune. Ils l'étaient aussi pour repérer une main se levant pour demander à ce qu'une proposition soit débattue avant d'être votée et pour comparer par estimation, lors des votes à main levée, si la majorité des votants s'exprimait pour ou contre la proposition mise aux voix. La procédure suivie pour les votes à bulletins secrets est plus difficile à restituer. Aucun texte ne la décrit pour l'Assemblée et aucun vestige ne la documente. On sait cependant qu'elle ne se déroulait pas dans l'auditorium. Elle a pu prendre place soit à ses entrées, soit sur les terrasses qui dominaient l'édifice. La Pnyx elle-même a toujours été essentiellement un lieu de vote à main levée où chaque citoyen exprimait ouvertement ses opinions devant ses concitoyens. Le recours au vote à bulletin secret était exceptionnel dans le fonctionnement de l'Assemblée et son organisation a toujours été reléguée à la périphérie du monument.

## Bibliographie

### Sources antiques

- Andocide, *Discours*, texte établi et traduit par G. Dalmeyda, CUF, série grecque 53, Paris, 2002 (1<sup>er</sup> tirage 1930).
- Aristophane, *Théâtre complet*, édition et traduction par P. Thiery, Bibliothèque de la Pléiade 441, Paris, 1997.
- Jacoby, *FGrHist* : abréviation de F. Jacoby, *Die Fragmente der griechischen Historiker*, Leiden, 1950-
- K.A., *PCG* : abréviation de R. Kassel, C. Austin, *Poetae comici graeci*, Berlin, 1983-
- Plutarque, *Vies II, Solon, Publicola, Thémistocle, Camille*, texte établi et traduit par R. Flacelière, É. Chambry, M. Juneaux, CUF, série grecque 151, Paris, 2003 (1<sup>er</sup> tirage 1961).

### Études

- ALLEN J.T. 1936, «Aristophane and the Pnyx», *University of California publications in classical philology* 12, p. 28-34.
- BARTHOLDY J.L.S. 1805, *Bruchstücke zur nähern Kenntniss des heutigen Griechenlands, gesammelt auf einer Reise ... im Jahre 1803-1804. Erster Theil. Mit neun illum. Kupfern (von Gropius) mit Vignetten und Musikbeilagen*, Berlin.
- BARTHOLDY J.L.S. 1807, *Voyage en Grèce fait dans les années 1803 et 1804, par J.L.S. Bartholdy*, traduit de l'allemand par A. du C\*\*\*\* [A. du Coudray], première partie, Paris.
- CAIRE E. 2012, «Le bruit des assemblées : Athènes, Sparte, Tarente», in M.T. Schettino, S. Pittia (dir.), *Les sons du pouvoir dans les mondes anciens. Actes du colloque international de l'université de La Rochelle, 25-27 novembre 2010*, Besançon, p. 71-95.
- CALLIGAS P.G. 1996, «Archaeological research on the Athenian Pnyx», in Forsén, Stanton (éd.) 1996, p. 1-5.
- CAMP J.MCK. 1996, «The form of the Pnyx III», in Forsén, Stanton (éd.) 1996, p. 41-46.
- CHANDLER R. 1776, *Travels in Greece or an account of a tour made at the expense of the Society of Dilettanti by Richard Chandler DD. Fellow of Magdalen College and of the Society of antiquaries*, Dublin.

- CHANDLER R. 1806, *Voyages dans l'Asie Mineure et en Grèce*, II, trad. J.-P. Servois et Barbié du Bocage, Paris.
- COCKERELL C.R., KINNARD W., DONALDSON T.L. *et al.* 1830, *Antiquities of Athens and other places in Greece, Sicily, etc. Supplementary to the Antiquities of Athens by James Stuart F.R.S.F.S.A. and Nicholas Revett*, Londres.
- CONWELL D.H. 2008, *Connecting a city to the sea : the history of the Athenian long walls*, Mnemosyne. Supplément 293, Leiden-Boston.
- CSAPO E., GOETTE H.R., GREEN J.R., WILSON P. (éd.) 2014, *Greek theatre in the fourth century B.C.*, Berlin-Boston.
- DAVIDSON J.A., THOMPSON D.B. 1943, *Small objects from the Pnyx I*, Hesperia. Supplément 7, Baltimore.
- DEMONT L. 1821, *Voyages and travels of Her Majesty, Caroline, queen of Great Britain : including visits to various parts of Germany, France, Italy, Greece, Palestine, &c. &c., and comprising the latest description of those interesting countries : with remarks on the state of society, religion, manners, customs, antiquities, arts, literature, natural curiosities, &c. &c.*, Londres.
- DINSMOOR W.B. 1933, compte rendu de «*Hesperia* 1 (1932)», *AJA* 37, p. 180-182.
- DODWELL E. 1819, *A classical and topographical tour through Greece, during the years 1801, 1805, and 1806*, Londres, vol. I.
- FORSÉN B. 1993, «The sanctuary of Zeus Hypsistos and the assembly place on the Pnyx», *Hesperia* 62, p. 507-521.
- FORSÉN B. 1996, «The sanctuary of Zeus Hypsistos and the date and construction of Pnyx III», in Forsén, Stanton (éd.) 1996, p. 47-55.
- FORSÉN B., STANTON G.R. (éd.) 1996, *The Pnyx in the history of Athens : proceedings of an international colloquium organized by the Finnish Institute at Athens, 7-9 October, 1994*, Papers and monographs of the Finnish Institute at Athens 2, Helsinki.
- GALLO L. 2009, *Lord Elgin and ancient Greek architecture. The Elgin drawings at the British Museum*, Cambridge-New York-Melbourne.
- GAUTHIER P. 1990a, «L'inscription d'Iasos relative à l'*ekklesiastikon* (I.Iasos 20)», *BCH* 114, p. 417-443 (repris dans Gauthier 2011, p. 455-492).
- GAUTHIER P. 1990b, «Quorum et participation civique dans les démocraties grecques», *Cahiers du centre Glotz* 1, p. 73-99 (repris dans Gauthier 2011, p. 421-454).
- GAUTHIER P. 1993, «Sur l'institution du *misthos* de l'assemblée à Athènes (*Ath. Pol.* 41, 3)», in M. Piérart (éd.), *Aristote et Athènes*, Paris, p. 231-250 (repris et complété par un *addendum* dans Gauthier 2011, p. 493-515).
- GAUTHIER P. 2000, «“Juges des mains” dans les cités hellénistiques», in P. Flensted-Jensen, T.H. Nielsen, L. Rubinstein, *Polis & politics : studies in ancient Greek history, presented to Mogens Herman Hansen on his sixtieth birthday, August 20, 2000*, Copenhagen, p. 421-429.
- GAUTHIER P. 2011, *Études d'histoire et d'institutions grecques : choix d'écrits*, édités indexés par D. Rousset, Hautes études du monde gréco-romain 47, Genève.
- GLOWACKI K.T. 1998, compte rendu de Forsén, Stanton (éd.) 1996, *AJA* 102, p. 440-441.
- HANSEN M.H. 1983, *The Athenian Ecclesia. A collection of articles 1976-1983*, Opuscula Graecolatina 26, Copenhagen.
- HANSEN M.H. 1987, *The Athenian assembly in the age of Demosthenes*, Oxford-New York.
- HANSEN M.H. 1989, *The Athenian Ecclesia II. A collection of articles 1983-1989*, Opuscula Graecolatina 31, Copenhagen.
- HANSEN M.H. 1993, *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène : structure, principes et idéologie*, Histoire 25, Paris.
- HANSEN M.H. 1996, «Reflections on the number of citizens accommodated in the assembly place on the Pnyx», in Forsén, Stanton (éd.) 1996, p. 23-33.

- HANSEN M.H., FISCHER-HANSEN T. 1994, «Monumental political architecture in archaic and classical Greek *poleis*. Evidence and historical significance», in D. Whitehead (éd.), *From political architecture to Stephanus Byzantius: sources for the ancient Greek polis*, Historia. Einzelschriften 87, Stuttgart, p. 23-90.
- JOHNSTONE C.L. 1996, «Greek oratorical settings and the problem of the Pnyx: rethinking the Athenian political process», in C.L. Johnstone (éd.), *Theory, text, context: issues in Greek rhetoric and oratory*, SUNY series in speech communication, New York, p. 97-127.
- JOYNER G. 1982, «The Pnyx and the Ekklesia in Athens», in G.H.R. Horsley, *Hellenika: essays on Greek politics and history*, North Ryde, p. 121-130.
- KARLSSON L. 1996, «The city walls on the Pnyx put into context», in Forsén, Stanton (éd.) 1996, p. 87-92.
- KOUROUNIOTÈS K., THOMPSON H.A. 1932, «The Pnyx in Athens. A study base on excavations conducted by the Greek archaeological service», *Hesperia* 1, p. 90-218.
- KOUROUNIOTÈS K., THOMPSON H.A. 1933, «Replies to book reviews. The Athenian Pnyx», *AJA* 37, p. 652-656.
- KRENTZ P. 1984, «The Pnyx in 404/3», *AJA* 88, p. 230-231.
- LAWALL M. 2005, «Negotiating chronologies: Aegean amphora research, Thasian chronology, and Pnyx III», in V.F. Stolba, L. Hannestad (éd.), *Chronologies of the Black Sea area in the period, c. 400-100 BC*, Aarhus, 2005.
- LAZARIDI K. 2002, «Λόφος Πνυκός», *AD* 52 [1997], *Chron.* B'1, p. 41.
- LE ROY J.D. 1758, *Les ruines des plus beaux monuments de la Grèce*, Paris.
- MCDONALD W.A. 1943, *The political meeting places of the Greeks*, The Johns Hopkins university studies in archaeology 34, Baltimore.
- MONACO M.C. 2011, «La collina de alla Pnice», in E. Greco, con la collab. di F. Longo, D. Marchiandi, M.C. Monaco, *Topografia di Atene. Sviluppo urbano e monumenti dalle origini al III secolo d.C.*, 2, *Colline sud-occidentali - Valle dell'Ilisso*, Studi di Archeologia e di Topografia di Atene e dell'Attica 1, Athènes-Paestum, p. 337-347.
- MORETTI J.-C. 2014, «The evolution of theatre architecture outside Athens in the fourth century», in Csapo, Goette, Green, Wilson (éd.) 2014, p. 107-137.
- MORETTI J.-C. 2018, «Vocabulaire antique et nomenclature moderne: le sens de διάζωμα au théâtre», in M. Κορρές, Σ. Μαμαλούκος, Κ. Ζάμπας, Φ. Μαλλούχου-Tufano (éd.), *Ἡρώς κτίστης, μνήμη Χαράλαμπου Μπούρα*, II, Athènes, p. 195-202.
- MOYSEY R.A. 1981, «The Thirty and the Pnyx», *AJA* 85, p. 31-37.
- OSBORNE M.J. 1993, *Naturalization in Athens*, vol. III, *The testimonia for grants of citizenship*; vol. IV, *The law and practice of naturalization in Athens from the origins to the Roman period*, Bruxelles.
- PAPASTAMATI-VON MOOCK C. 2014, «The theatre of Dionysus Eleuthereus in Athens: new data and observations on its "Icurgan" phase», in Csapo, Goette, Green, Wilson (éd.) 2014, p. 15-76.
- PAPASTAMATI-VON MOOCK C. 2015, «The wooden theatre of Dionysos Eleuthereus in Athens: old issue, new research», in R. Frederiksen, E.R. Gebhard, A. Sokolicek (éd.), *The architecture of the ancient Greek theatre: acts of an international conference at the Danish Institute at Athens, 27-30 January 2012*, Monographs of the Danish Institute at Athens 17, Aarhus, p. 39-79.
- PEPPAS DELMOUSOU D. 1996, «The Pnyx and the Mouseion hill inscriptions reconsidered», in Forsén, Stanton (éd.) 1996, p. 103-155.
- PIÉRART M. 1974, «À propos de l'élection des stratèges athéniens», *BCH* 98, p. 125-146.
- PIÉRART M. 2008, *Platon et la cité grecque. Théorie et réalité dans la constitution des Lois*, deuxième éd. augmentée d'une postface, Anagôgê, Paris.
- RHODES P.J. 1981, «Notes on voting in Athens», *GRBS* 22, p. 125-132.
- ROMANO D.G. 1985, «The Panathenaic stadium and theater of Lykourgos: a re-examination of the facilities on the Pnyx hill», *AJA*, p. 441-454.

- ROMANO D.G. 1996, «Lykourgos, the Panathenaia and the Great Altar of Athena: further thoughts concerning the Pnyx hill», in Forsén, Stanton (éd.) 1996, p. 71-85.
- ROTROFF S.I. 1996, «Pnyx III: pottery and stratigraphy», in Forsén, Stanton (éd.) 1996, p. 35-40.
- ROTROFF S.I., CAMP J.McK. 1996, «The date of the third period of the Pnyx», *Hesperia* 65, p. 263-294.
- RUZÉ F. 1997, *Délibération et pouvoir dans la cité grecque: de Nestor à Socrate*, Histoire ancienne et médiévale 43, Paris.
- SENSENEY J.R. 2011, *The art of building in the classical world: vision, craftsmanship, and linear perspective in Greek and Roman architecture*, Cambridge.
- SIEWERT P. 1982, *Die Trittyen Attikas und die Heeresreform des Kleisthenes*, Vestigia 33, Munich.
- SOKOLICEK A. 2009, *Diateichismata. Zu dem Phänomen innerer Befestigungsmauern im griechischen Städtebau*, Ergänzungshefte zu den Jahreshften des Österreichischen archäologischen Institutes in Wien 11, Vienne.
- SPON J. 1678, *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant: fait és années 1675 & 1676 par Jacob Spon ... & George Wheler ...*, vol. 2, Lyon.
- STANTON G.R. 1994, «The rural demes and Athenian politics», in W.D.E. Coulson, O. Palagia et al. (éd.), *The archaeology of Athens and Attica under the democracy: proceedings of an international conference celebrating 2500 years since the birth of democracy in Greece, held at the American School of Classical Studies at Athens, December 4-6, 1992*, Oxbow monograph 37, Oxford, p. 217-224.
- STANTON G.R. 1996, «The shape and size of the Athenian assembly place in its second phase», in Forsén, Stanton (éd.) 1996, p. 7-21.
- STANTON G.R., BICKNELL P.J. 1987, «Voting in tribal groups in the Athenian assembly», *GRBS* 28, p. 51-92.
- STAVELEY E.S. 1972, *Greek and Roman voting and elections*, Ithaca-New York.
- STUART J., REVETT N. 1794, *The antiquities of Athens measured and delineated by James Stuart F.R.S. and F.S.A. and Nicholas Revett painters and architects*, III, Londres.
- STUART J., REVETT N. 1827, *The antiquities of Athens measured and delineated by James Stuart F.R.S. and F.S.A. and Nicholas Revett painters and architects*, New ed., III, Londres.
- TALCOTT L., PHILIPPAKI B., EDWARDS G.R., GRACE V. 1956, *Small objects from the Pnyx* II, *Hesperia*. Supplément 10, Princeton.
- THEOCHARAKI A.M. 2011, «The ancient circuit wall of Athens, its changing course and the phases of construction», *Hesperia* 80, p. 71-156.
- THEOCHARAKI A.M. 2015, *Ta αρχαία τείχη των Αθηνών*, Athènes.
- THOMPSON H.A. 1936, «Pnyx and Thesmophorion», *Hesperia* 5, p. 151-200.
- THOMPSON H.A. 1982, «The Pnyx in models», in *Studies in Attic epigraphy history and topography presented to Eugene Vanderpool*, *Hesperia*. Supplément XIX, Princeton, p. 133-147.
- THOMPSON H.A., SCRANTON R.L. 1943, «Stoas and city walls on the Pnyx», *Hesperia* 12, p. 269-383.
- THOMPSON H.A., WYCHERLEY R.E. 1972, *The Agora of Athens: the history, shape and uses of ancient city center*, The Athenian Agora XIV, Princeton.
- TRAVLOS J. 1971, *Bildlexikon zur Topographie des antiken Athen*, Tübingen.
- TSOULI C. 2015, «Περπατώντας βορειοδυτικά της Ακρόπολης: Τα βήματα των περιηγητών στα ίχνη των αρχαιοτήτων», in M. Lagogianni-Georgakarakos, T. Koutsogiannis (éd.), «Ένα όνειρο ανάμεσα σε υπέροχα ερείπια... » *Περίπατος στην Αθήνα των περιηγητών 17ος - 19ος αιώνας*, Athènes, p. 158-189.
- VALAVANIS P. 2011, «Ασκήσεις αθηναϊκής τοπογραφίας: Το θέατρο του Διονύσου, η Εκκλησία, η στοά του Ευμένους και οι ημιτελείς στοές της Πνύκας», in *Έπαινος Luigi Beschi*, ΜΟΥΣΕΙΟ ΜΠΕΝΑΚΗ, 7ο Παράρτημα, p. 3-12.

VILLACÈQUE N. 2013, *Spectateurs de paroles ! Délibération démocratique et théâtre à Athènes à l'époque classique*, Histoire, Rennes.

WHELER G. 1682, *A journey into Greece, by George Wheeler Esq; in company of Dr Spon of Lyons*, Londres.

ZAMBON A. 2014, *Aux origines de l'archéologie en Grèce : Fauvel et sa méthode*, L'art & l'essai 14, Paris.